

RELIGIONS ET RELIGIOSITÉ EN HAUTE-ALSACE DU MOYEN ÂGE AU DÉBUT DU XX^E SIÈCLE



UN DOSSIER DU SERVICE ÉDUCATIF
DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU HAUT-RHIN

Introduction et présentation du dossier

La diversité des communautés religieuses est une des caractéristiques de la société alsacienne. Cette diversité est remarquable par sa permanence au-delà des siècles ; elle est liée à l'appartenance de l'Alsace à l'espace germanique et à son entrée tardive dans le royaume de France. La marquerie que représente le territoire haut-rhinois avant la conquête française, l'influence combinée des Habsbourg d'un côté, des cantons suisses de l'autre, expliquent l'installation durable de cette cohabitation religieuse. Après 1648, la centralisation monarchique poussa vers un essor du catholicisme, sans toutefois empêcher les autres confessions de prospérer, qu'il s'agisse des luthériens sur les territoires des seigneurs de Ribeaupierre, des calvinistes à Mulhouse ou à Sainte-Marie-aux-Mines, des juifs dans le Sundgau ou à Wintzenheim, des anabaptistes dans les vallées vosgiennes, etc... Le Haut-Rhin fut, de fait, un des départements où les règles concordataires ont eu le plus de sens, parce qu'elles organisaient juridiquement cette diversité.

La construction de ce dossier a été faite pour mettre en valeur les documents disponibles et publiables sur ce sujet aux Archives départementales du Haut-Rhin. Les bornes chronologiques ont été choisies en fonction de cet impératif. Il était impossible de remonter au-delà des premières fondations monastiques carolingiennes faute de sources. La borne finale a été plus difficile à déterminer. Nous avons choisi de conclure sur le retour à la France après la Première Guerre mondiale et le maintien du concordat en 1925. La suite du XX^e siècle aurait été plus difficile à aborder pour des raisons de communicabilité des documents, l'appartenance religieuse faisant partie des données concernant la vie privée protégées par des délais plus longs.

Ces bornes chronologiques expliquent que ce dossier n'évoque pas la communauté musulmane, pourtant largement présente en Haute-Alsace actuellement. À la différence des autres communautés, sa présence date du XX^e siècle pour l'essentiel et les Archives départementales ne disposent pas de documents utilisables dans un cadre pédagogique à son sujet.

La variété religieuse dans notre département mérite qu'on s'y arrête avec nos élèves. Il faut la considérer sans angélisme car elle n'a pas été sans heurts ni sans reculs. Des arrière-pensées diverses se sont souvent cachées derrière les débats concernant la religion, car la question des cultes est corrélée à des enjeux très divers : scolaires, linguistiques, politiques, et même économiques. Cependant, elle est une richesse qui dans les temps actuels, où la religion peut être le prétexte de replis identitaires, est source d'enseignements.

PARTIE I : TABLEAU DE LA DIVERSITÉ RELIGIEUSE EN HAUTE-ALSACE

1 – La christianisation médiévale	
- Les abbayes médiévales, fers de lance de la christianisation	4
- Zoom : Léon d'Éguisheim, un pape alsacien	8
- L'art au service de la foi	10
2 – La Réforme protestante	
- Naissance et circulation des nouvelles idées	12
- L'Alsace, refuge pour les protestants de France ?	14
- Zoom : Les anabaptistes des vallées vosgiennes	18
3 – Les communautés juives de Haute-Alsace	
- Du Moyen Âge à l'émancipation	20
- De la Révolution au XX ^e siècle, une intégration sociale croissante .	23

PARTIE II : LES ENJEUX POLITIQUES DE LA QUESTION RELIGIEUSE

1 – Guerres et religions au début de l'Ancien Régime	26
2 – La reconquête catholique aux XVII ^e -XVIII ^e siècle	
- Re-catholiciser par l'instruction : le collège jésuite	29
- Un outil dans la main du roi : le conseil souverain	31
- Une coopération imposée : le simultaneum	34
3 – La question religieuse pendant la Révolution	
- Les vastes espoirs de 1789	36
- Les religions dans la tourmente révolutionnaire	38
4 – L'exception concordataire	
- Le concordat et son application au XIX ^e siècle	40
- Le concordat à l'épreuve des guerres	43
- Zoom : Emile Wetterlé, un religieux en politique	46

PARTIE III : RELIGION ET SOCIÉTÉ

1 – Sorciers et sorcières, un phénomène religieux ?	48
2 – Industrialisation et religion :	
l'exemple de la famille Schlumberger	51

L'évangélisation, plus ou moins profonde, des populations alamanes ou franques, marquées par le paganisme, fut accomplie en grande partie grâce à l'action des moines irlandais ou d'inspiration irlandaise, après l'action des missionnaires itinérants de l'époque gallo-romaine. La vie monastique d'observance irlandaise se caractérisait par deux traits essentiels :

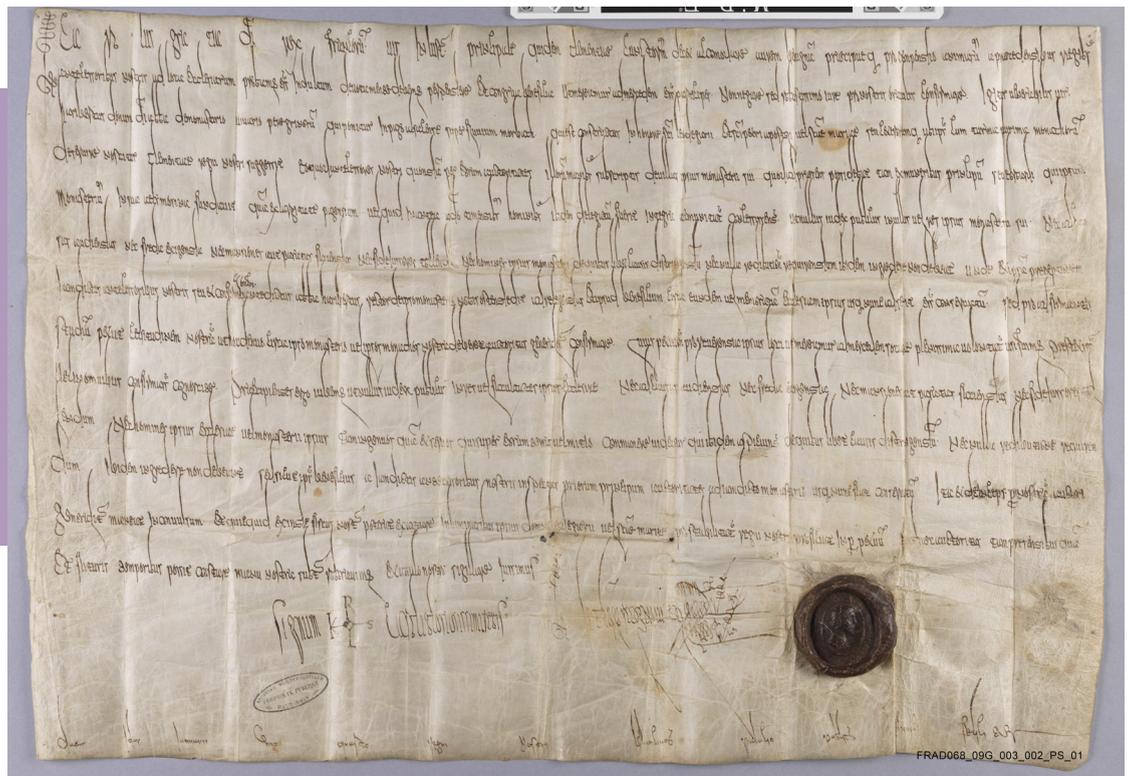
- les abbés possédaient en même temps la dignité épiscopale.
- des groupes de moines d'une dizaine ou d'une douzaine de membres pratiquaient la pérégrination, allant d'un lieu à un autre pour annoncer l'évangile, sans s'arrêter trop longtemps en un seul endroit.

Dans le Haut-Rhin, la fondation des monastères de Saint-Amarin ou Munster date de cette période mérovingienne.

Voulant organiser les diocèses sous la direction d'un seul évêque résidentiel, les maires du palais, les rois et les empereurs carolingiens cherchèrent à sédentariser les moines itinérants. La stabilité locale, exigée par la Règle de saint Benoît, leur offrit le cadre idéal pour cette sédentarisation. Sous l'influence de saint Pirmin († 753), la Règle bénédictine fut progressivement substituée aux règles monastiques antérieures, en particulier à la Règle de saint Colomban. Saint Boniface († 754) s'efforça par différents synodes régionaux, de supprimer les évêques itinérants (episcopi vagantes), en les forçant à prendre leur retraite dans un monastère. Les premières fondations strictement bénédictines apparaissent à ce moment-là.

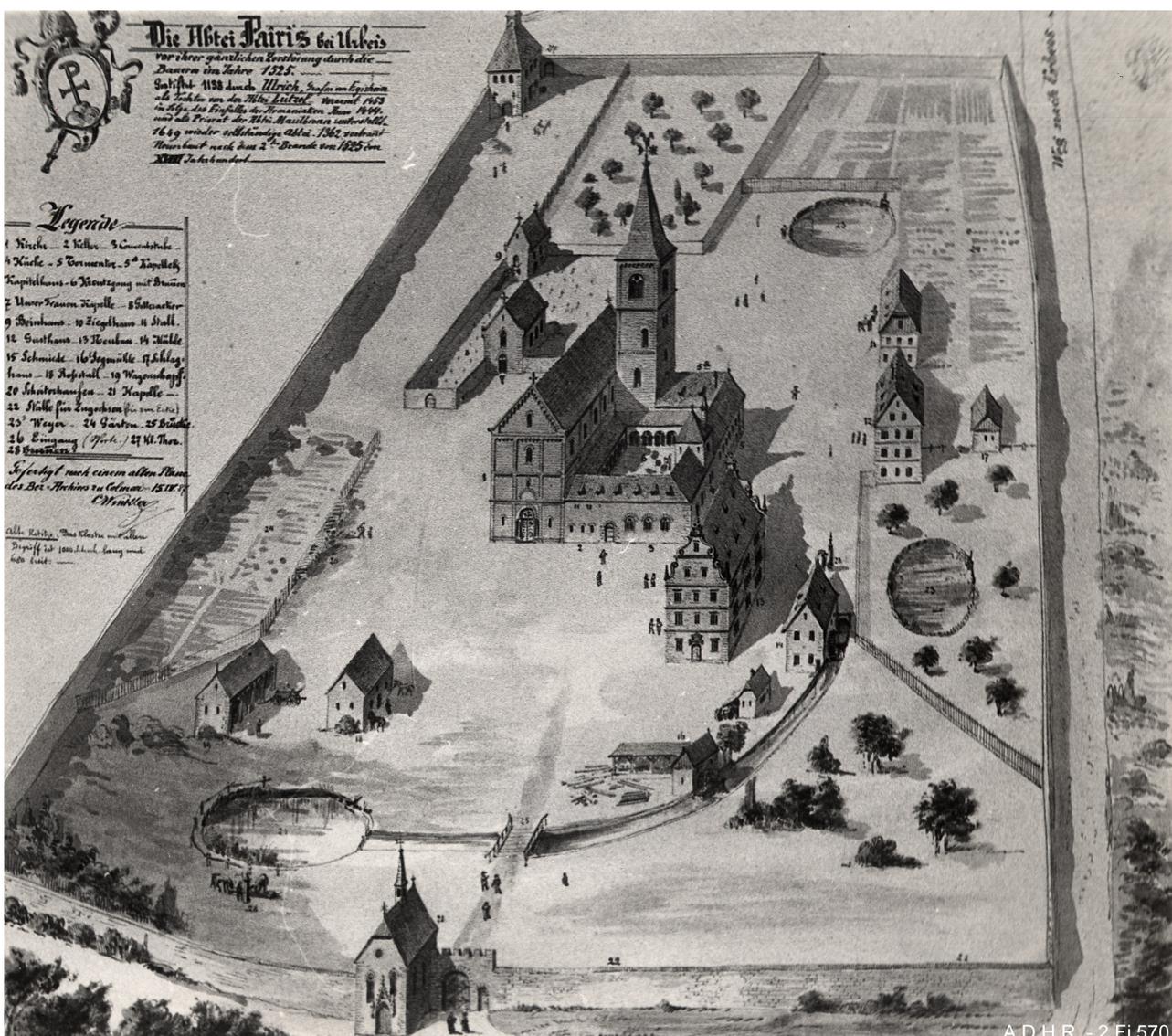
**Confirmation
des privilèges
de l'abbaye de
Murbach par
Charlemagne,
772**

**(AD68,
9G 03/02)**



Uniques centres d'instruction jusqu'au X^e siècle, ces monastères furent d'intenses foyers intellectuels, connus pour leurs riches bibliothèques et leurs scriptoria (Murbach, en particulier).

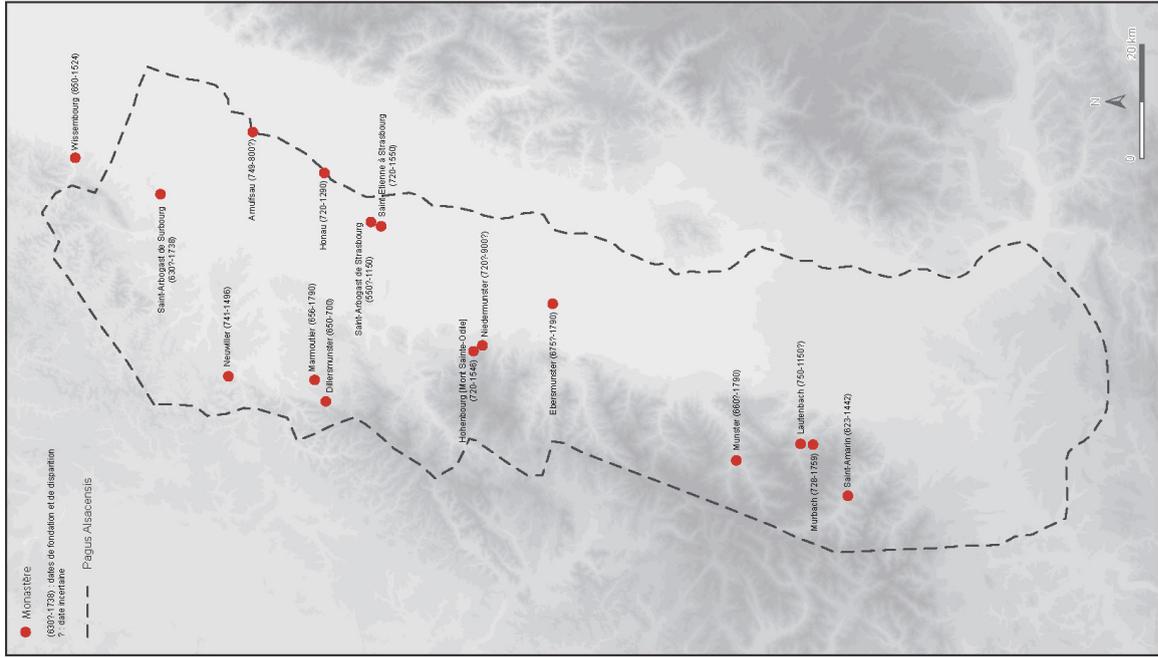
À la fin du X^e siècle, l'observance de la Règle de saint Benoît s'était imposée de fait dans tous les monastères d'Alsace. Les communautés, aussi bien féminines que masculines, qui l'ont refusée, ont passé de fait sous l'observance canoniale (Règle de saint Augustin). La réforme clunisienne peina à s'imposer en Alsace, et ne s'y rattachent que certains prieurés (Thierenbach, Saint-Gilles près de Wintzenheim, Saint-Pierre de Colmar). À l'inverse, la réforme cistercienne prit pied très rapidement en Alsace, avec la fondation de Lucelle près de la frontière suisse, ou de Pairis. Les bonnes terres s'étant faites rares, ces fondations se firent dans des zones isolées et reculées, supposant un défrichement qui permet d'être exempté de la dîme. Les moines cisterciens mirent en place un système agricole rentable, écoulant leur production dans des cours urbaines et, grâce à la maîtrise de la navigation sur le Rhin, sur les marchés de l'espace rhénan jusqu'aux Pays-Bas.



Vue cavalière de l'abbaye de Pairis, photographie d'une aquarelle de Winkler d'après un plan des Archives départementales du Haut-Rhin (H Pairis 3 n° 5 bis de 1610 ou 1620). (AD68, 2Fi/570)

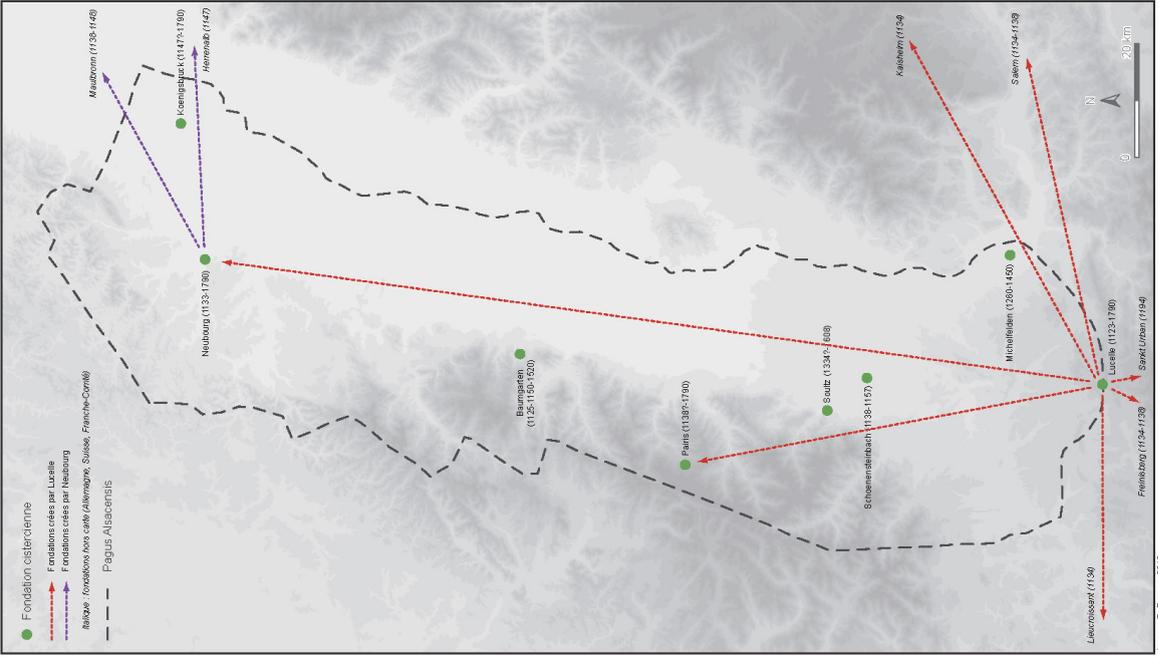
Les fondations monastiques et canoniales en Alsace, (René Bornert, in Atlas historique d'Alsace, www.atlas.historique.alsace.uha.fr, Université de Haute Alsace, 2010)

Les fondations monastiques en Alsace à l'époque mérovingienne (vers 550-750)



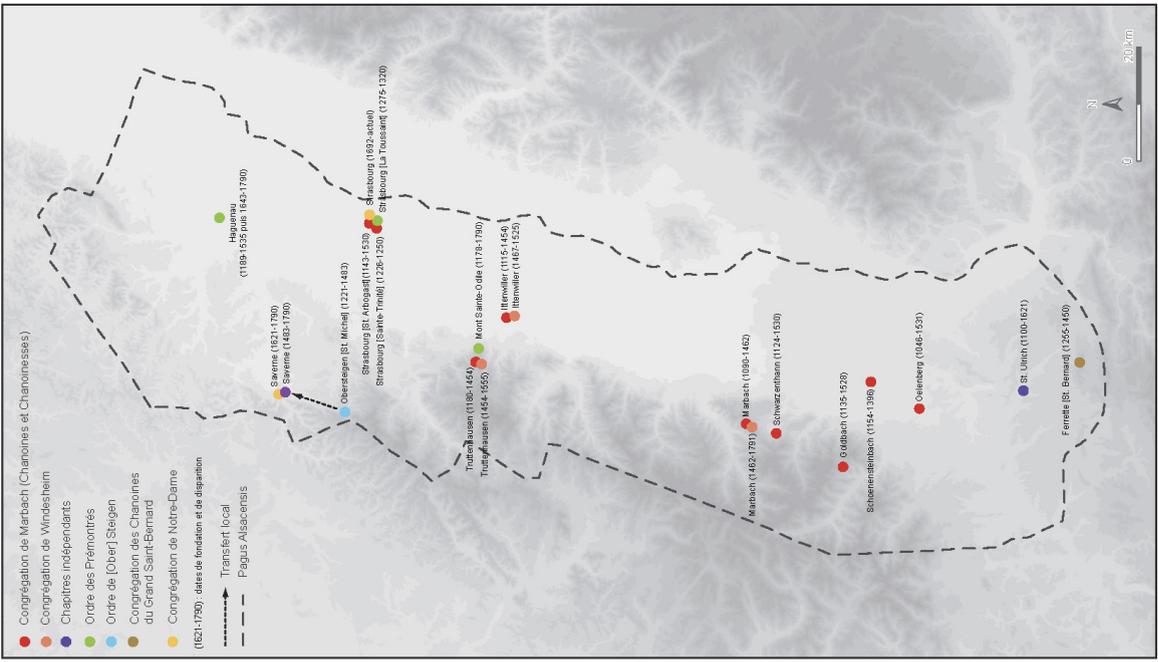
Auteur : R. Bornert, 2010
 Infographie : J. P. Drouot, AHA

Les fondations cisterciennes en Alsace (XIIe-XIIIe siècles)



Auteur : R. Bornert, 2010
 Infographie : J. P. Drouot, AHA

Chapitres réguliers d'origine canoniale, de leur fondation à leur disparition



Auteur : R. Bornert, 2010
 Infographie : J. P. Drouot, AHA



Heuernte. Abtei Oelenberg, Fenaison.

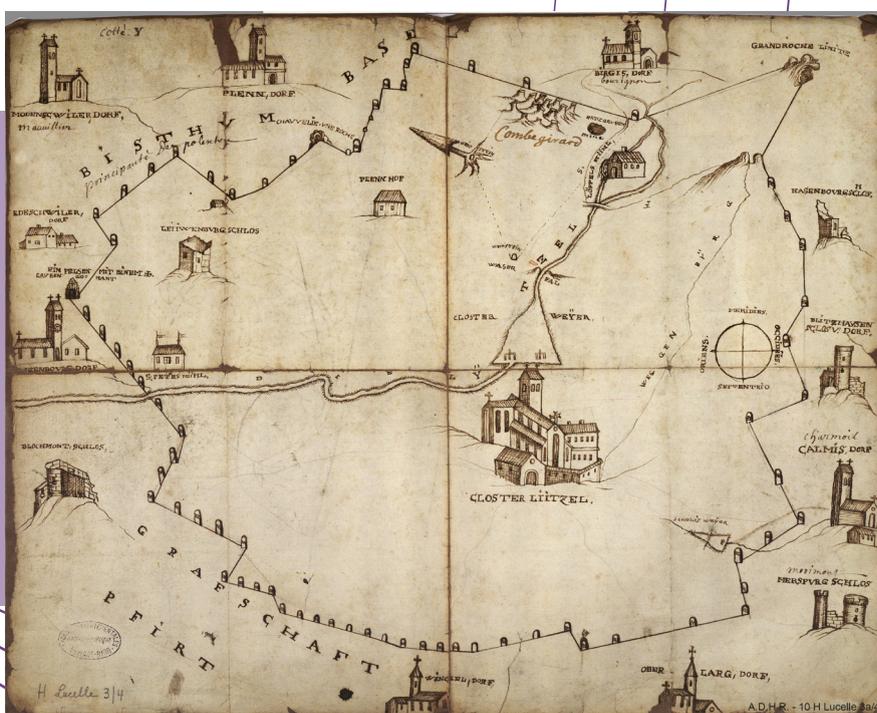
A.D.H.R - 9 Fi 917

Fenaison à l'abbaye de l'œlenberg, s.d. Attention : les moines trappistes au travail sur cette photographie n'occupent l'abbaye que depuis le XIX^e siècle.

(AD68, 9 Fi 917)

Croquis de l'abbaye de Lucelle et des alentours, s. d.

(AD68, 10H/3/A/4)



QUESTIONS

1) Repère le nom des 4 abbayes dont il est question dans ces documents. Situe-les et date-les grâce aux trois cartes.

2) Observe la charte de Charlemagne : que donne Charlemagne à l'abbaye de Murbach ? Dans quel but, d'après toi ?

3) Observe les paysages autour de Lucelle, de Pairis et de l'œlenberg : montre que les abbayes sont souvent fondées dans des lieux isolés.

4) Quels bâtiments retrouve-t-on dans toutes les abbayes ? À quoi servent-ils ?

5) À quoi voit-on que les moines vivent et travaillent en commun ?

6) Observe attentivement le plan de Lucelle : que trouves-tu sur son territoire (entourée par des bornes) ? Que ne trouves-tu pas ?

(aide : Dorf = village, Schloss = château, Kloster = monastère ou prieuré, Mühl(e) = moulin)

Né le 21 juin 1002 à Eguisheim, Brunon était le troisième fils de Hugues, comte de Nordgau et de Heilwige de Dabo. Il fait donc partie de la très haute aristocratie de l'empire. Dès l'âge de 5 ans, il est placé à l'école épiscopale de Toul, où il étudie les arts libéraux : grammaire, rhétorique, dialectique (trivium) d'abord, puis arithmétique, musique, géométrie et astronomie (quadrivium) ensuite.

Il devient évêque de Toul en 1026, et il s'efforce pendant son épiscopat, de maintenir son pouvoir temporel tout en réformant son Église.

En décembre 1048, il est choisi par l'empereur Henri III pour devenir le prochain pape. Ce choix est confirmé par le clergé et le peuple romain qui l'élisent par acclamation, et il est consacré le 12 février 1049.

Favorable à une réforme de l'Église, il organise dès 1049 un concile à Rome pour lutter contre la simonie et le concubinage des prêtres (nicolaïsme). Durant son pontificat il convoqua pas moins de 12 conciles, ce qui explique qu'on considère celui-ci comme le début de la réforme grégorienne. En 1050, il impose la trêve de Dieu aux seigneurs constamment en guerre les uns contre les autres.

Grand voyageur, il défend en personne ses États, en particulier contre les Normands installés au sud de l'Italie. Il organise en parallèle la chancellerie pontificale : il nous reste plus d'actes de son bref pontificat (1049-1054) que de ses prédécesseurs de 1012 à 1047 ! Ces

actes sont ornés de la rota : deux cercles concentriques entourant une croix et où on peut lire la devise du Bon Pasteur : «Misericordia Domini plena est terra».

Œuvrant pour le dialogue avec le patriarche de Constantinople, Michel Keroularios, qui rêve d'indépendance, Léon IX propose de lutter conjointement contre les Normands en Italie du sud, mais, fait prisonnier à Bénévent, il se fait représenter dans les négociations à Byzance, par Humbert de Moyenmoutier, un Lorrain assez peu diplomate. L'affaire se termine par le schisme : une bulle d'excommunication déposée sur l'autel de Sainte-Sophie, en janvier 1054, trois mois avant la mort du seul pape alsacien de l'histoire. Léon IX fut canonisé en 1087.

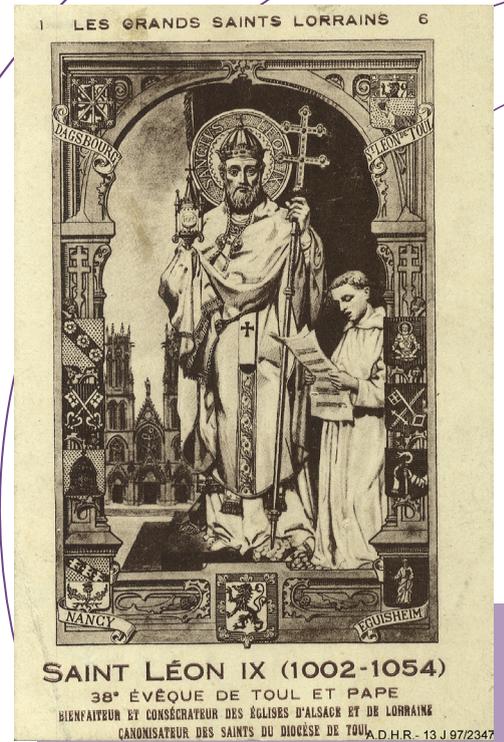


**Gravure coloriée représentant
Léon IX.**

**(Chronique de Hartmann Schedel,
Nuremberg 1498 -
AD68, 2 J 246 (4))**

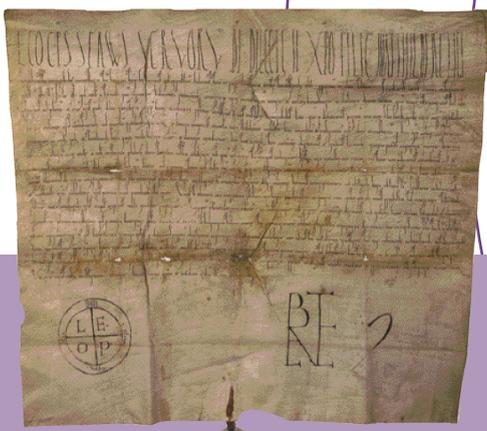


Nécrologe de Paris, 1650.
(AD68, 11H 1/10)
A la date du 19 avril,
mention de Léon IX, pape et
patron de Paris



SAINT LÉON IX (1002-1054)
 38^e ÉVÊQUE DE TOUL ET PAPE
 BIENFAITEUR ET CONSÉCRATEUR DES ÉGLISES D'ALSACE ET DE LORRAINE
 CARONISATEUR DES SAINTS DU DIOCÈSE DE TOUL A.D.H.R. - 13 J 97/2347

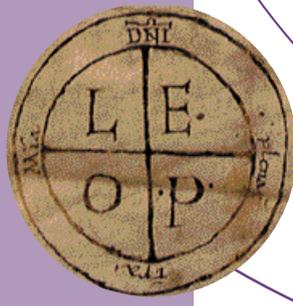
Gravure des grands saints
lorrains, représentant Léon
d'Eguisheim, (XIX^e siècle)
(13 J 97/2347)



Charte en faveur du
monastère d'Andlau
(AM Strasbourg,
charte 1)

Le monastère

d'Andlau, fondé par l'impératrice Richarde, se voit reconnaître par le pape Léon IX le droit de libre élection des abbesses. On remarque les signes de validation : la rota et bene valeté (monogramme de salutation finale signifiant «Portez-vous bien») ainsi que le sceau en plomb autrement appelé bulle. Rota : Croix entourée de deux cercles c'est un symbole qui est aussi signe de validation. On y lit la devise du Bon Pasteur : «Misericordia Domini plena est terra» (la Terre est pleine de la miséricorde de Dieu)

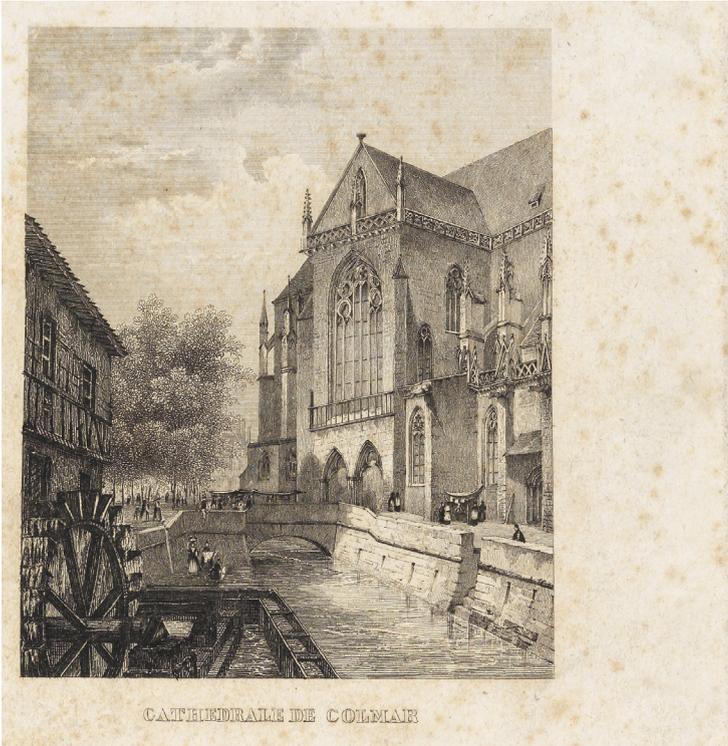


QUESTIONS

- 1) Sur la charte, quels sont les trois signes de validation (éléments figurés qui permettent de savoir que le document a été émis par le pape Léon IX) ?
- 2) Observe le monogramme (lettres dessinées les unes dans les autres) et vérifie qu'il y a bien toutes les lettres pour former les deux mots BENE VALETE
- 3) Sur la gravure coloriée, page 8, le pape Léon a

été représenté avec ses attributs : la bible, la tiare pontificale à trois couronnes (représentant le pouvoir temporel, spirituel et moral du pape), la férule triple (pouvoir temporel et spirituel). Retrouve-les sur l'image et entoure-les. Les retrouves tu sur la gravure du XIX^e siècle ?

4) Que font les moines de l'abbaye de Pairis tous les 19 avril ? Pourquoi ?

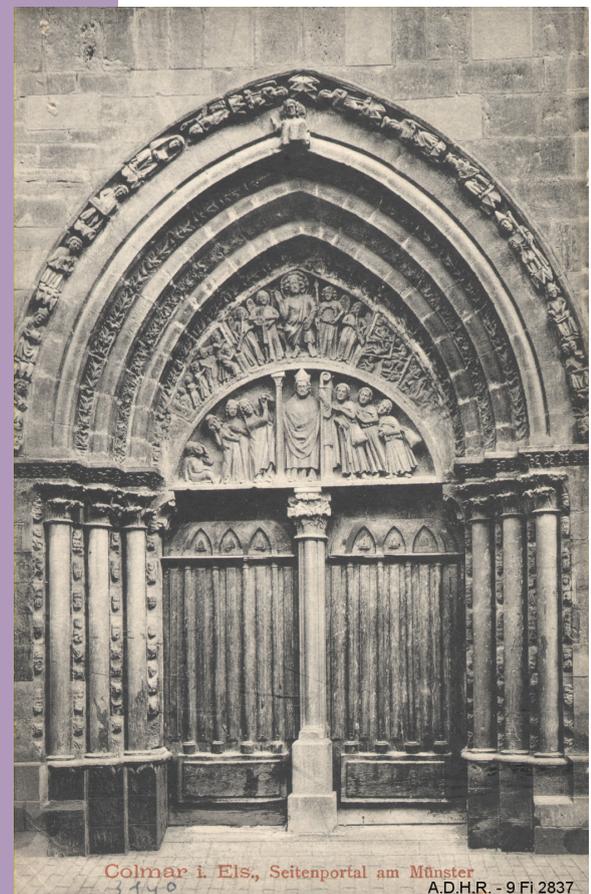


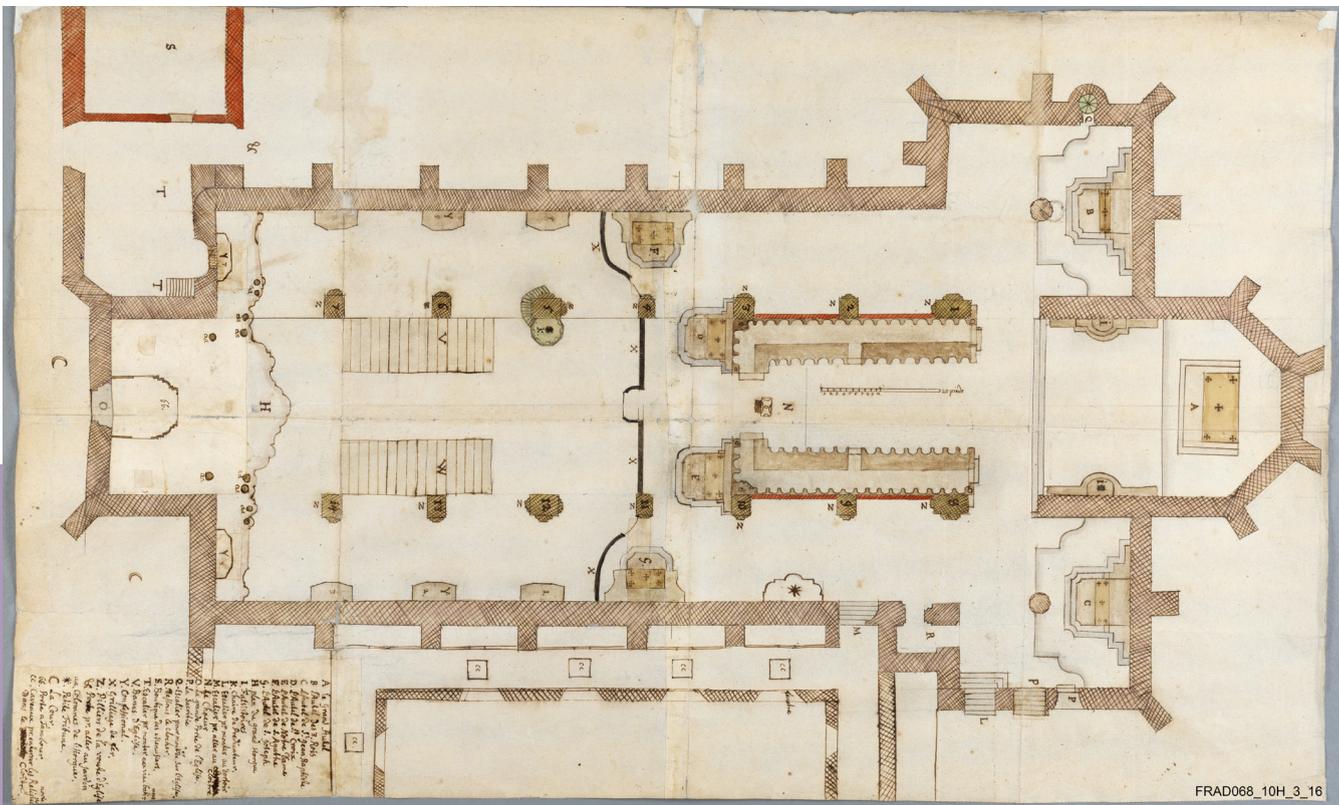
CATHÉDRALE DE COLMAR

La collégiale de Colmar, côté nord (AD 68, estampe 70)
Le chantier de la collégiale dure de 1235 à 1365. Sous la direction d'un certain «Mestre Humbert», formé en Île-de-France, il débute par le transept, se poursuit par les nefs et le massif occidental, pour s'achever par le chœur à déambulatoire, sous la direction de Maître Guillaume de Marbourg, décédé en 1366. En 1572 un violent incendie ravage la flèche du clocher sud, les combles et le clocheton de la croisée. L'édifice est réparé un an plus tard et couronné de l'actuel lanternon à bulbe de style Renaissance.

Portail sud de la collégiale Saint Martin de Colmar (carte postale, AD68, 9Fi 2837)

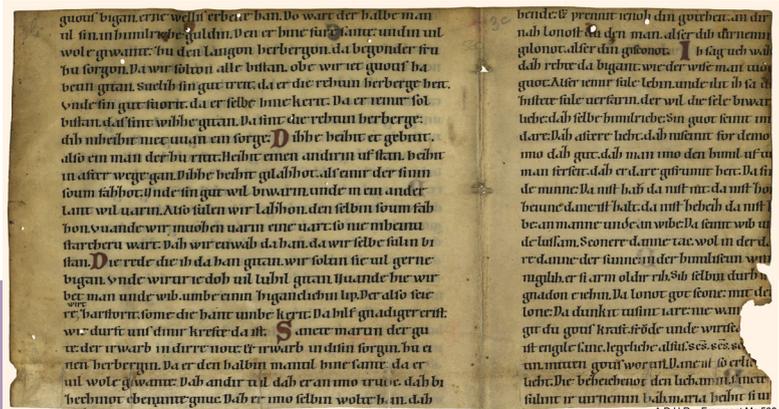
La partie basse du tympan en plein cintre montre saint Nicolas entouré à sa droite de trois jeunes filles qu'il a sauvées d'un sombre destin (la prostitution ?), leur père étant ruiné et ne pouvant donc fournir de dot. À sa gauche, trois jeunes hommes, représentant probablement le miracle de la résurrection de trois enfants, perdus en forêt, et hébergés par un boucher qui s'empresse de les tuer et de les mettre au saloir... Ce tympan inférieur est surmonté d'un second tympan en arc brisé représentant le Jugement dernier : le Christ en gloire est entouré d'anges portant les instruments de la passion et sonnant la trompette ; à sa gauche la résurrection des morts et la gueule de l'enfer ; à sa droite, le cortège des élus. Sur l'arc extérieur de l'archivolte se succèdent, appuyées sur un visage de femmes et de jeunes hommes au beau sourire, diverses figures bibliques entourant un Christ en gloire trônant sous le sommet de l'arc.

Colmar i. Els., Seitenportal am Münster
3140
A.D.H.R. - 9 Fi 2837



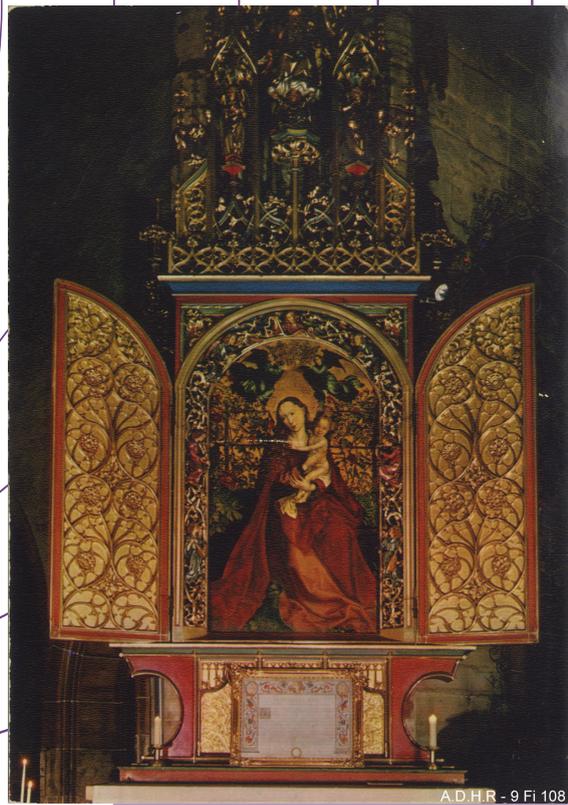
FRAD068_10H_3_16

Plan de l'église de l'ancienne abbaye cistercienne de Lucelle (AD68, 10H/3/16), La première église a été consacrée en 1124. Une église gothique a remplacé en 1346 le sanctuaire roman. Après les dévastations de la guerre des Paysans (1525) et de la guerre de Trente Ans, l'abbaye est relevée en 1656. Après un incendie en 1699, elle est entièrement reconstruite entre 1708 à 1750.



A.D.H.R. - Fragment Ms 560

Fragment de poésie religieuse allemande, XII^e siècle (AD68, fragment de manuscrit 560) Retrouvés au XIX^e siècle lors de la restauration d'un urbaire du XV^e siècle. Ils étaient réemployés en reliure pour la renforcer. Cet extrait de poème, en vers, la *Conversio Sancti Pauli*, fait partie des tous premiers témoignages écrits de la littérature allemande. Ils sont connus des spécialistes comme les «manuscrits de Colmar».



A.D.H.R. - 9 Fi 108

La Vierge au buisson de roses, retable sur bois de Martin Schongauer, 1473, actuellement exposée dans l'église des Dominicains de Colmar (AD68, 9 Fi 108).

QUESTION

Après t'être documenté sur une des œuvres d'art présentées ici, prépare un petit exposé qui donnera les caractéristiques de l'œuvre (auteur, date, style artistique, etc.) et qui montrera que l'artiste a mis son talent au service de sa croyance religieuse.

Martin Luther n'est jamais venu en Alsace mais sa protestation de 1517 eut des répercussions très rapides dans la région grâce à l'imprimé et aux prédications de prêtres ouverts aux idées réformatrices. Des livres de Luther furent imprimés à Strasbourg dès 1519, puis à Colmar et Haguenau dès 1523-24. Des imprimés diffusés par les colporteurs se retrouvent même à Mulhouse dès 1518. Entre 1521 et 1524, l'évangile fut prêché à Strasbourg par le curé de la cathédrale Matthieu Zell, à Wissembourg par Martin Bucer et à Mulhouse par le prieur des Augustins Nicolas Prugner.

Cependant, les excès de la guerre des paysans retardèrent parfois le basculement vers la Réforme : à Colmar, ce n'est qu'en 1575 que le Magistrat annonça à la population qu'elle pouvait suivre le culte de son choix. Le premier culte luthérien eut lieu le jour même dans l'ancienne église des Franciscains, aujourd'hui église Saint-Mathieu. La communauté catholique subsista parallèlement, malgré quelques restrictions temporaires dans la pratique de son culte. Mulhouse bascula plus rapidement et plus radicalement vers la Réforme. Le Magistrat publia en juillet 1523 des directives favorables aux idées nouvelles. Encouragé par l'alliance de la ville avec les cantons suisses protestants, un vent de radicalisme, après avoir passé par Bâle, y abolit la messe en 1529 : les derniers couvents (presque totalement délaissés) furent fermés ; les œuvres d'art déclarées être des idoles furent ôtées, mises en sûreté ou parfois détruites. A partir de 1529, Mulhouse devint donc une ville presque entièrement réformée (c'est-à-dire calviniste, à la différence du reste du Haut-Rhin, plutôt luthérien), et le resta jusqu'à son rattachement à la France en 1798.



Portraits de deux grands réformateurs : Martin Luther, dont la protestation de 1517 conduisit à la naissance de la Réforme, et Martin Bucer, le réformateur de Strasbourg (AD68, 101J 1422)



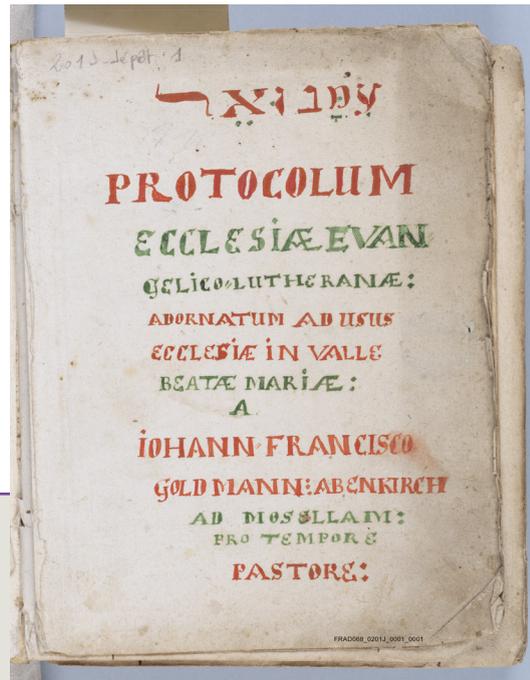
Sceau de Nicolas Prugner, pasteur protestant à Mulhouse, vers 1528 (photographie, AD68, 2Fi 887)



10 MULHOUSE. — Eglise Protestante. — LL.

A.D.H.R. - 9 Fi 1893

Le temple protestant Saint-Etienne de Mulhouse (AD68, 9Fi 1893), édifié entre 1859 et 1866, c'est le seul temple calviniste de France construit en plein centre d'une ville



Première page du registre des procès-verbaux du conseil presbytéral de Sainte-Marie-aux-Mines, tenu par Jean-François Goldmann, pasteur de la paroisse luthérienne de 1687 à 1713 (AD68, 201J 1)

Brève histoire des débuts de la paroisse luthérienne de Sainte-Marie-aux-Mines

Les mineurs du Val d'Argent ont été mis au contact des nouvelles idées religieuses dès 1550, par un certain «Maître Elie», ancien prieur du couvent de Lessines, converti au calvinisme et réfugié en Alsace. C'est le seigneur de Ribeaupierre, converti au protestantisme, qui introduisit le luthérianisme dans la vallée, et la paroisse luthérienne fut officiellement créée en 1558, avec Pierre HOGER comme premier pasteur et l'église Sur-le-Pré comme premier lieu de culte. Cette paroisse bénéficiait de la protection officielle des seigneurs de Ribeaupierre qui influaient en particulier sur le choix des pasteurs. Les luthériens étaient de langue allemande.

Pendant ce temps, Sainte-Marie-aux-Mines accueillit nombre de réformés français qui tentaient de fuir les violences des guerres de religion. Ils vinrent grossir la communauté réformée (calviniste) francophone. La vie religieuse s'organisa alors en fonction de la langue, les pasteurs luthériens germanophones comme les ministres calvinistes francophones étant autorisés par les Ribeaupierre à prêcher à Sainte-Marie-aux-Mines. Une différenciation dogmatique plus nette entre le culte réformé français et le culte luthérien allemand est signalée vers la fin du XVI^e siècle.

Jean-François GOLDMANN, l'auteur du premier registre des délibérations du conseil presbytéral reproduit ici, y fut pasteur de 1687 à 1713.

QUESTIONS

- 1) *Observe le sceau de Nicolas Prugner : que représente-t-il ? Quel élément rappelle sa mission de pasteur ?*
- 2) *Quels sont les éléments qui ont permis l'implantation de la réforme à Sainte-Marie-aux-Mines ? Quelles difficultés les partisans de la Réforme ont-ils dû surmonter ?*
- 3) *Recherche : documente-toi sur les deux personnages dont tu vois le portrait page 12 pour voir comment ils ont permis aux nouvelles idées religieuses de s'imposer.*

Le traité de Münster, signé le 24 octobre 1648, entre le Saint Empire Romain Germanique et le royaume de France, est un des traités de paix de Westphalie qui met fin à la guerre de Trente Ans (1618-1648).

Il maintint le statu quo en matière religieuse : les ministres protestants restaient dans leur état de dépendance à l'égard des seigneurs territoriaux («cujus regio, ejus religio»). Le traité de Rueil, par lequel en 1635 la ville de Colmar se mettait sous la protection du roi de France, contenait d'ailleurs cette garantie que le roi maintiendrait les privilèges et les coutumes de la ville, sans aucune restriction. De même, quand Strasbourg dut capituler devant les troupes françaises en 1681, elle obtint le maintien de la liberté religieuse tout en acceptant le rétablissement du culte catholique dans la cathédrale. L'Édit de Nantes (1598) n'ayant pas concerné une Alsace à l'époque germanique, il ne pouvait donc y être révoqué. Les protestants et les réformés purent donc continuer à pratiquer leur culte en Haute-Alsace. Cependant, un certain nombre de mesures vexatoires se succédèrent. En 1665, les garçons de 14 ans et les fillettes de 12 ans pouvaient passer à la foi catholique contre la volonté de leurs parents. En 1679, le bannissement perpétuel frappait tout relaps (personne qui ayant été ramenée à la foi catholique, revenait à ses croyances d'origine), et dans une commune où un catholique avait abjuré sa religion, le culte protestant était interdit pour toujours. En 1680, les mariages mixtes furent considérés comme illégaux, et les enfants issus de ce mariage devenaient illégitimes, donc privés d'héritage. Ces mariages étaient plus nombreux en Haute-Alsace (29 unions mixtes pour 96 familles à Ribeauvillé en 1673, par exemple). En 1684, toutes les charges de baillis, prévôts et greffiers devaient être détenues par les catholiques. En 1686, le protestantisme fut interdit dans toutes les localités qui comptaient plus de deux tiers de catholiques (Bischwihr connut ce sort). De ce fait, les abjurations furent nombreuses en particulier chez des fonctionnaires royaux (percepteurs, notaires, ...) menacés de devoir quitter leur charge.

Le roi chercha aussi à éviter que l'Alsace protestante n'accueille les coreligionnaires des autres provinces : les «passeurs» étaient sévèrement punis.

Ce n'est que dans le courant du XVIII^e siècle que la tolérance gagna peu à peu du terrain, jusqu'au Concordat qui permit à nouveau les mariages mixtes, la présence de fonctionnaires protestants, et des conversions vers le protestantisme.

Le traité de Rueil, une alliance avec le roi de France pendant la Guerre de Trente Ans (1635)

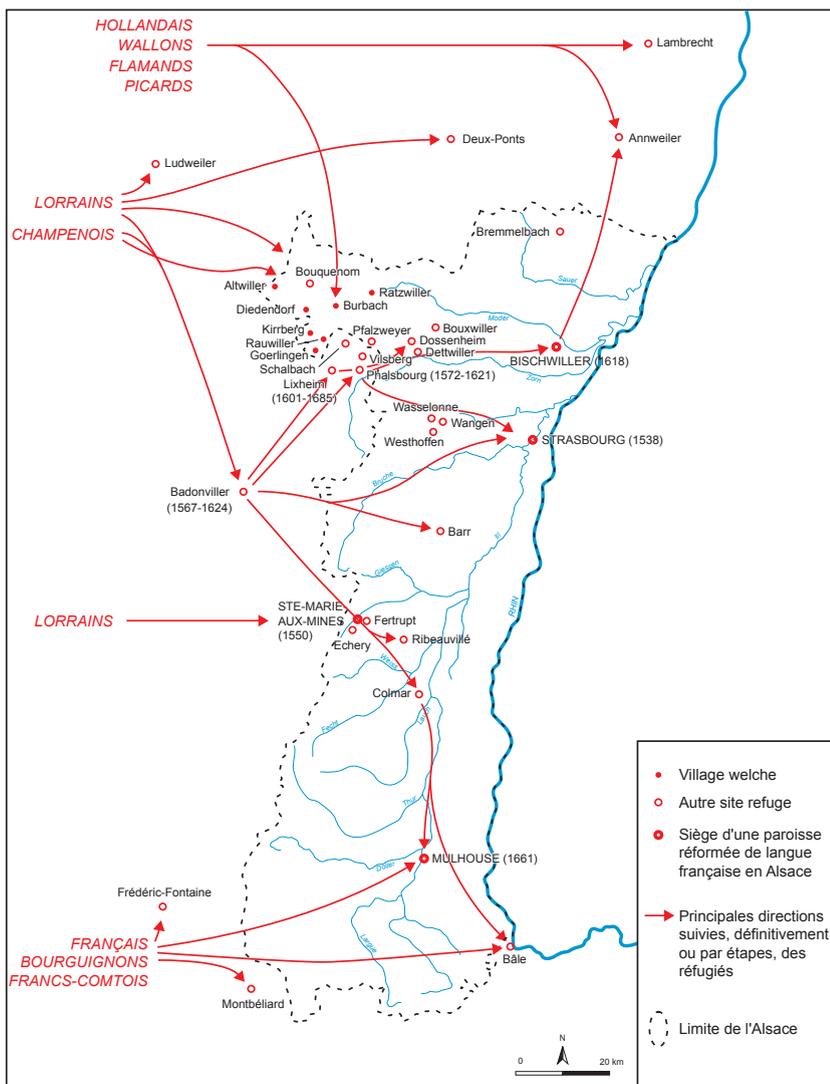
«La ville impériale de Colmar déclare d'être résolue de persévérer dans l'alliance (avec le royaume de France)(...) Pareillement, Sa Majesté déclare et promet que, dans les traités de la paix générale, la ville impériale de Colmar sera comprise et que cependant elle la reçoit en sa protection, avec tous ses bourgeois et habitants, son territoire pour y être et y demeurer jusques à la pacification de la guerre présente en Allemagne, laquelle arrivant, ladite ville sera remise en l'état auquel elle était auparavant le commencement des troubles d'Allemagne et de Bohême en l'an 1618.

Ladite ville sera conservée en tous ses privilèges, franchises, immunités et coutumes desquelles elle a joui jusqu'à maintenant, sans diminution quelconque (...)

Pour ce qui regarde le fait de la religion catholique, il est convenu qu'elle y aura l'exercice libre, sans que l'on apporte aucun trouble aux personnes et aux biens ecclésiastiques (...). Pour ce qui regarde les protestants, sa majesté n'entend pas qu'il soit apporté aucun changement, en ce qui est de l'exercice de leur religion» (...)

AD68, 101J 200

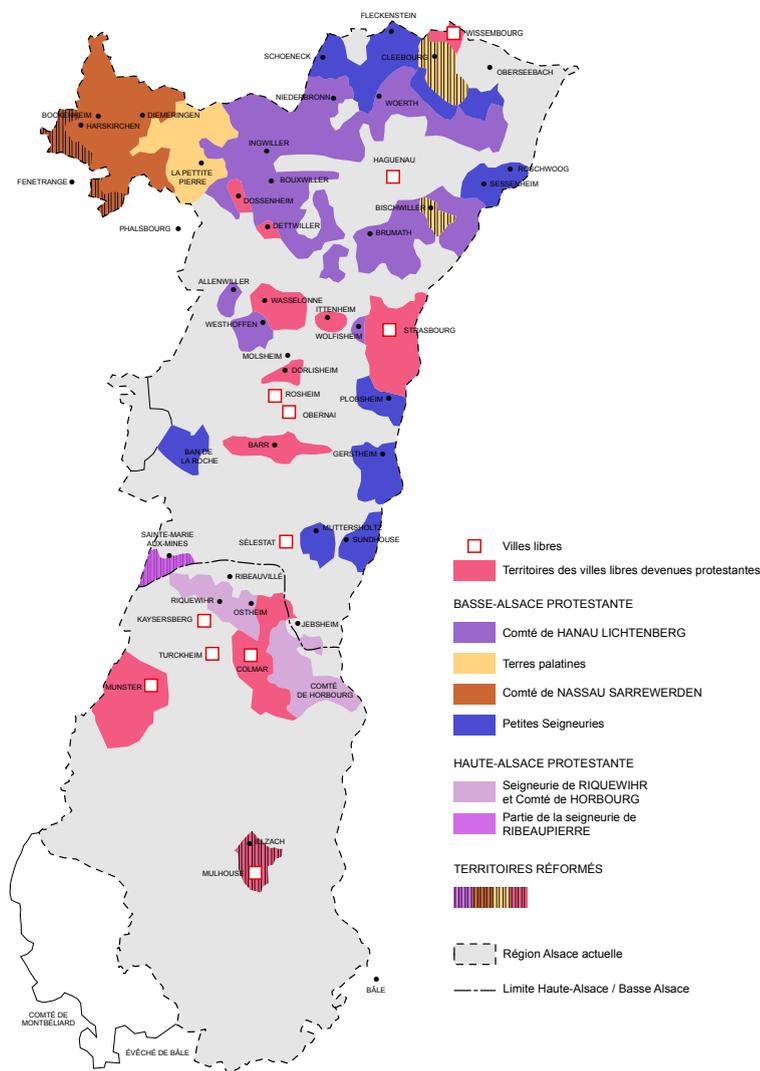
Le Refuge huguenot en Alsace avant 1685



Auteur : Christian Wolff, 2008
 Source : "L'arrivée des huguenots en Alsace", Bulletin du cercle généalogique d'Alsace, 116, p.460-465, 1996
 Infographie : AHA, J.P. Droux

Le Refuge huguenot en Alsace et dans le bassin rhénan (1520-1685), Christian Wolff, in Atlas historique d'Alsace, www.atlas.historique.alsace.uha.fr, Université de Haute Alsace, 2009

Les territoires protestants d'Alsace en 1648



Source : Carte originelle publiée par Henri Strohl, *Le Protestantisme en Alsace*, Strasbourg, Oberlin, 1950 (réédition, 2000), retouchée par Bernard Vogler, in Philippe Wolff (dir.), *Histoire des protestants en France*, Toulouse, Privat, 1977, p. 161 (réédition, 2001). La mention de territoires réformés a été ajoutée.
 Infographie : AHA, J.P. Droux
 Atlas historique d'Alsace, CRESAT, Université de Haute-Alsace



Carte des territoires protestants en Alsace en 1648, Nicolas Stoskopf, in Atlas historique d'Alsace, www.atlas.historique.alsace.uha.fr, Université de Haute Alsace, 2013

Introduction de la liste des luthériens d'Alsace qui ont choisi de s'exiler à l'étranger

«Liste d'Alsaciens de la confession d'Augsbourg, du nombre de ceux qui depuis le commencement de ce siècle se sont expatriés, étant privés en cette province d'un nombre considérable d'églises qui leur appartiennent, les gens de guerre y étant exclus de plusieurs corps et emplois militaires, notamment de ceux du génie, de l'artillerie et de l'Etat-major des places, et les jurisconsultes de la noble profession d'avocat, de tous les emplois de baillis, procureurs fiscaux, greffiers de Sa Majesté, et enfin les médecins y étant repoussés des hôpitaux royaux et des places de médecins-inspecteurs de province (...)

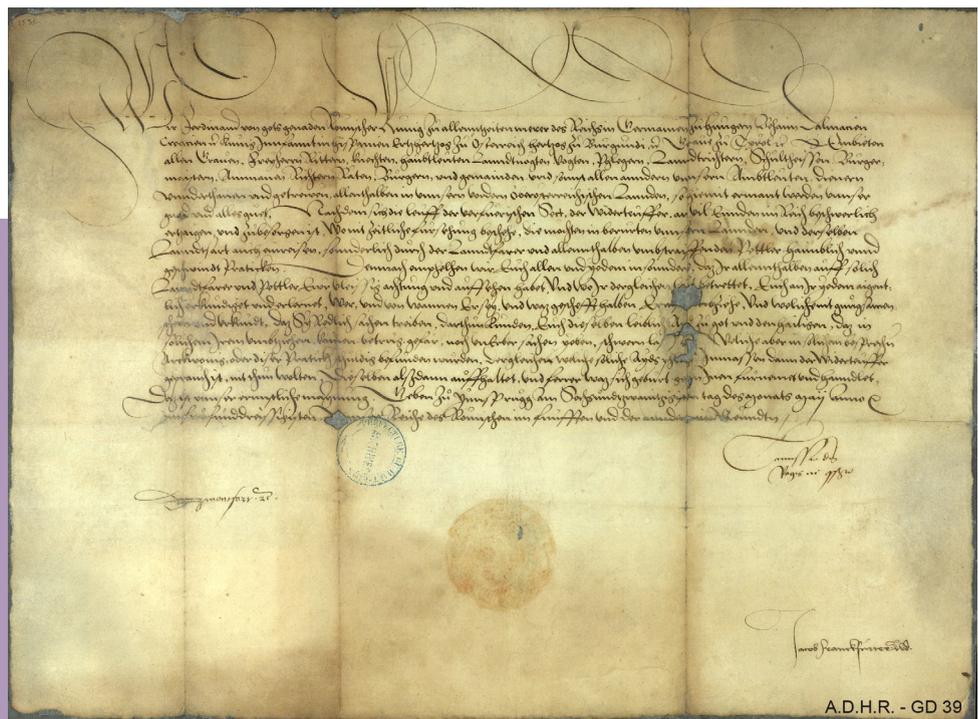
AD68, 101J 211

Le mouvement anabaptiste se développe à partir de 1525 dans l'espace germanique et aux Pays-Bas. Cette communauté refuse le baptême à la naissance, préférant le pratiquer à l'adolescence, d'où leur nom. Elle prône une vie frugale et refuse toute forme de violence. Dans le Saint Empire Romain Germanique et en Suisse (Berne, Zurich) cette minorité est pourchassée ou expulsée, c'est pourquoi de nombreux anabaptistes trouvent refuge dans les vallées alsaciennes, notamment dans le Val d'Argent et la vallée de Munster. A Sainte-Marie-aux-Mines, une nouvelle communauté, conduite par le patriarche Jacob Amann, s'installe vers 1693 et reproche aux anabaptistes déjà présents leurs compromissions (certains acceptent de porter les armes dans la milice locale). Cette même année 1693, une soixantaine de familles partisans de Jacob Amann fondent la nouvelle communauté appelée «amish», obéissant à des règles strictes (l' «Ordnung») :

- Refus de porter les armes
- Pratique du dialecte bernois
- Port de vêtements simples et sans boutons
- Acceptation d'une vie communautaire en sacrifiant toute ambition personnelle.

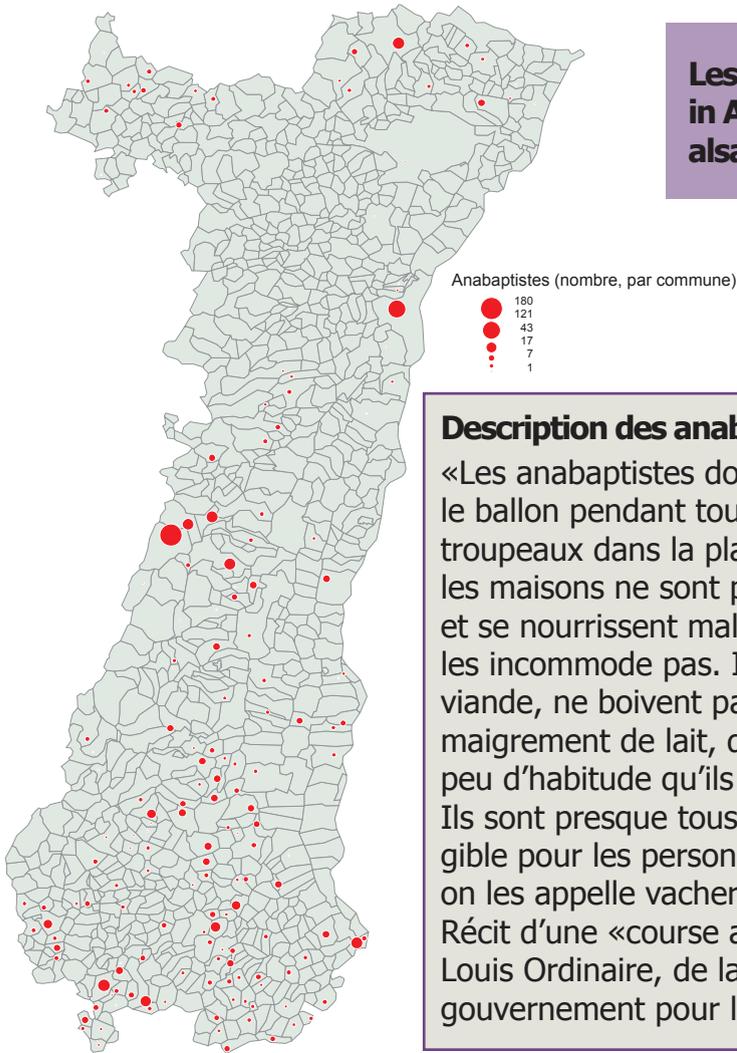
En 1712, un édit royal pris par Louis XIV ordonne l'expulsion de tous les anabaptistes, qui doivent trouver refuge dans les principautés autonomes voisines. Ils sont de nouveau tolérés dans le royaume de France sous Louis XV et montrent une belle réussite agricole, notamment dans l'élevage.

Mandement du roi Ferdinand contre les anabaptistes, 1535 (AD68, GD 39) au dos de ce parchemin, il est écrit : «mandement du roi Ferdinand publié dans les pays antérieurs d'Autriche, contre les anabaptistes, la secte desquels, afin qu'elle ne se glisse dans ces pays, il est ordonné d'avoir l'œil sur les mendiants et sur les vagabonds, d'examiner ceux qu'on soupçonne de mauvaise intention et de les obliger à prêter serment et en cas de refus, de les arrêter»



A.D.H.R. - GD 39

Les anabaptistes en Alsace en 1851, Nicolas Stoskopf, in Atlas historique d'Alsace, www.atlas.historique.alsace.uha.fr, Université de Haute Alsace,



Description des anabaptistes de la vallée de Munster en 1810

«Les anabaptistes domestiques ne voient personne, ils ne quittent pas le ballon pendant toute la saison. Quand le mauvais temps chasse les troupeaux dans la plaine, alors ils reviennent aussi chez leurs maîtres et les maisons ne sont plus habitées. Ils travaillent beaucoup, dorment peu et se nourrissent mal. Ils prétendent cependant que ce genre de vie ne les incommode pas. Ils ne mangent presque jamais de pain, jamais de viande, ne boivent pas ou du moins très peu de vin. Ils se nourrissent maigrement de lait, de fromages, de crème. Ils sont peu sociables, par le peu d'habitude qu'ils ont de voir du monde pendant cinq mois de l'année. Ils sont presque tous allemands et leur patois allemand devient inintelligible pour les personnes qui parlent purement cette langue. Dans le pays, on les appelle vacherons.»

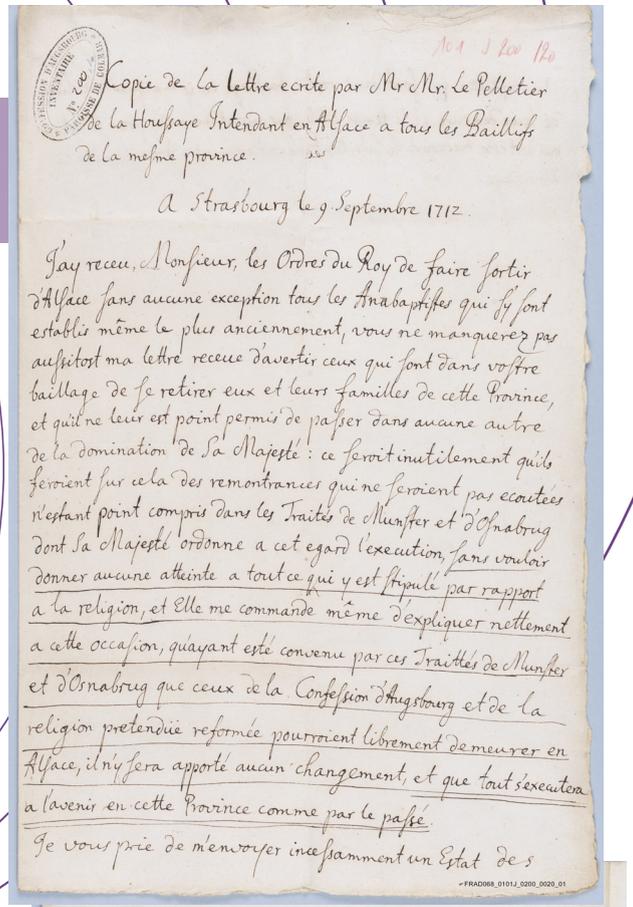
Récit d'une «course au Ballon des Vosges, près de Giromagny », par Louis Ordinaire, de la Société d'Agriculture de Paris, correspondant du gouvernement pour l'Agriculture (1810) AD68, 2J 143

Source : Supplément à la première édition du dictionnaire du Haut et du Bas-Rhin, J. Baquet, 1865
Réalisation : AHA, J.P. Droux, S. Hirtz, R. Trommenschlager, 2012. Fait avec Phicarto (<http://phicarto.free.fr>)

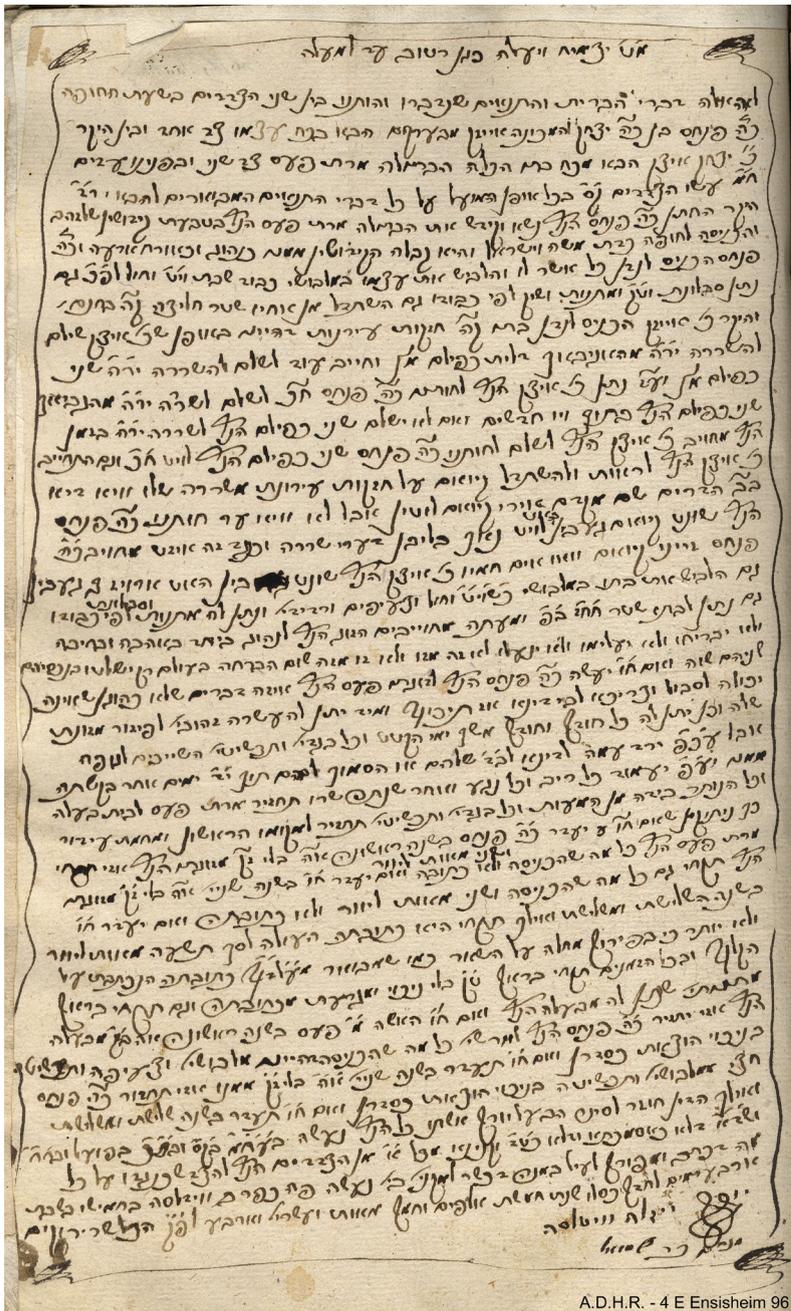
Lettre de l'intendant d'Alsace à tous les baillis sur l'expulsion des anabaptistes, 1712 (AD68, 101J 200/20)

QUESTIONS

- 1) Compare le mandement du roi Ferdinand et la lettre de l'intendant aux baillis : auteur de la décision, date, sujet, motif de l'expulsion, mots utilisés pour qualifier les anabaptistes.
- 2) Lis la description des populations anabaptistes des vallées vosgiennes : en quoi leur vie semble-t-elle difficile ? Que pensent les anabaptistes eux-mêmes de leurs conditions de vie ?
- 3) D'après la carte, les anabaptistes sont-ils uniquement des habitants de la montagne ?



Anabaptistes qui sont dans vostre baillage en y marquant le lieu de leur demeure et le temps qu'ils vous auront demandé pour se retirer qui doit estre trescourt. Je suis Monsieur entièrement à Vous. Signé de la Houffaye.



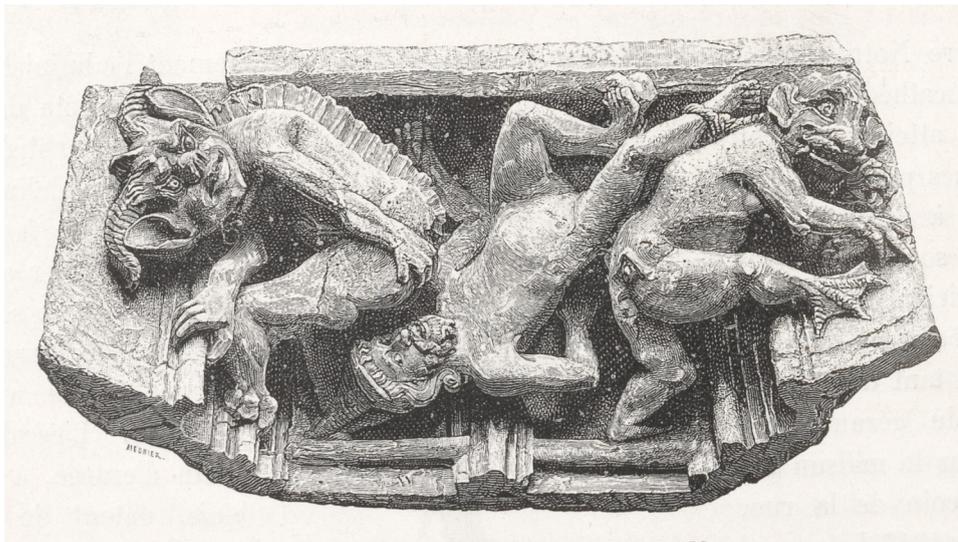
Contrats de mariage rédigés en judéo-alsacien (AD68, 4E Ensisheim 96). Ces contrats de mariage sont devenus obligatoires en 1704

La communauté juive d'Alsace, aujourd'hui une des plus importantes de France après celle de Paris, semble s'être implantée dans la région à l'occasion de son développement urbain au XII^e siècle. Sa présence est demeurée ininterrompue par la suite, et est un élément de la richesse multiculturelle alsacienne. À partir de 1306, plusieurs vagues d'immigration font suite aux persécutions dans le royaume de France. Ces arrivées suscitent une certaine hostilité et en 1338, des bandes dirigées par un ancien boucher, Armleder, perpètrent de nombreux massacres à l'encontre des populations juives d'Alsace. Dix ans plus tard, les Juifs sont accusés d'être à l'origine de l'épidémie de peste noire et les massacres se répètent. Après l'expulsion des Juifs de Strasbourg (1349), les familles juives se dispersent dans les campagnes et forment désormais des communautés essentiellement rurales. Les seigneurs qui les tolèrent sur leurs terres leur imposent des taxes spécifiques et leur interdisent l'accès à la propriété, aux emplois publics et à de nombreuses professions. Colportage et commerce de bétail sont les deux professions les plus pratiquées dans ces communautés. Dans tout le Saint Empire, les Juifs ont le statut de serf (Kammerknechte) et sont donc la propriété de l'empereur, ce qui leur accorde une relative protection.

La Guerre de Trente Ans a laissé la province exsangue, c'est pourquoi après la paix de Westphalie, les Juifs reçoivent de nouveau le droit de s'installer dans les villages, dans une optique de repeuplement. Les communautés juives connaissent alors un net développement, en particulier dans les villages proches des villes où les Juifs sont toujours interdits (ex : Wintzenheim près de Colmar ou Bischheim près de Strasbourg).

De 2 600 individus en 1689, la population juive alsacienne passe à 6 300 en 1716 et 12 600 en 1750. Dans le dénombrement de 1784, il y a 19 693 Juifs dans la province d'Alsace, parmi lesquels 55% de familles pauvres ou miséreuses, 41 % de familles capables de subvenir à leurs besoins avec plus ou moins d'aisance et 4 % de familles riches.

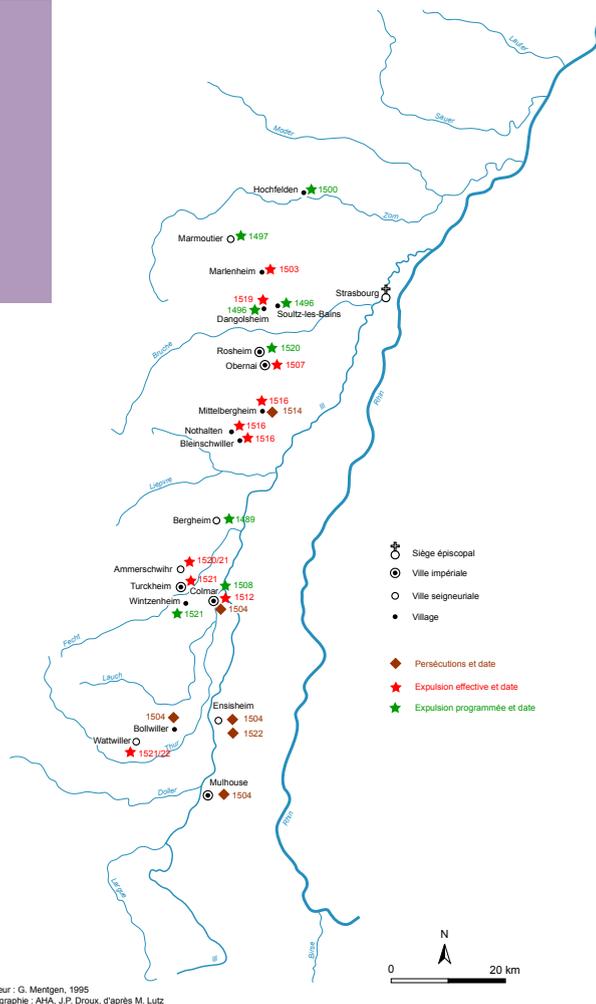
Le 27 septembre 1791, les Juifs obtiennent des droits civiques identiques aux autres habitants. C'est «l'émancipation».



«Le mauvais riche» ou «supplice des Juifs», sculpture de la cathédrale de Strasbourg (AD68, bibl. GF39/374)

Carte des persécutions et des expulsions visant les communautés juives entre 1481 et 1522, Benoît Jordan, in Atlas historique d'Alsace, www.atlas.historique.alsace.uha.fr, Université de Haute Alsace, 2007

Les Juifs en Alsace
Persécutions et expulsions entre 1481 et 1522



Doléances et vœux de la Nation Juive établie en Alsace (1789)

1. Sa Majesté sera suppliée d'agréer la soumission que fait la Nation juive d'Alsace à toutes les impositions décidées par les Etats généraux ; les Juifs seront traités sur le même pied que les autres contribuables. (...)

2. Les députés supplieront Sa Majesté d'ordonner que tous les Juifs pourront s'établir librement dans les villes et villages d'Alsace sans payer aucune taxe supplémentaire, et qu'ils auront la pleine liberté de s'y marier (...)

3. Sa Majesté sera priée d'autoriser les Juifs d'Alsace à acquérir des maisons et des terres, avec la permission d'employer des valets chrétiens (...)

4. Il sera permis aux Juifs d'exercer tous les arts, métiers, professions et commerce comme les chrétiens (...)

7. Il sera fait défense à tous les hommes publics de la province d'ajouter aux qualités des Juifs qui s'y sont établis, aucune épithète ou apostrophe humiliante, soit pour les particuliers, soit pour la Nation entière.

8. Sa Majesté fera à la Nation juive la grâce de lui laisser exercer tous les rites et actes de sa religion juive, de la manière qu'elle l'a fait jusqu'ici (...).

AD67, 6E 41(1113)

26(4)



ÉDIT DU ROI,

PORTANT

*Exemption des Droits de péage corporels
sur les Juifs.*

Du mois de Janvier 1784.

Enregistré le 17 du même mois.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE:
A tous présents & à venir, *Salut.* Par
la vérification des droits de péage que Nous faisons
continuer avec soin, dans la vue d'affranchir,
aussitôt que les circonstances le permettront, le
commerce, des entraves qu'ils y apportent, Nous
avons reconnu que, suivant plusieurs tarifs &

2
pancartes desdits droits, notamment en Alsace,
& à l'entrée de la ville de Strasbourg, les Juifs
sont assujettis à une taxe corporelle qui les affi-
mile aux animaux; & comme il répugne aux fem-
timens que nous étendons sur tous nos Sujets,
de laisser subsister, à l'égard d'aucuns d'eux, une
imposition qui semble avilir l'humanité, nous avons
cru devoir l'abolir. A CES CAUSES & autres à ce
Nous mouvans, de l'avis de notre Conseil, & de
notre certaine science, pleine puissance & autorité
royale, nous avons par notre présent Edit perpé-
tuel & irrévocable, dit, statué & ordonné, disons,
statuons & ordonnons, voulons & nous plaît qu'à
l'avenir les Juifs soient exempts, comme nous les
exemptons dans toute l'étendue de notre Royaume
& pays soumis à notre obéissance, notamment à
l'entrée & sortie de notre province d'Alsace &
ville de Strasbourg, des droits de péage corporels,
travers, coutumes, & de tous autres droits de cette
nature, pour leur personne seulement, soit que
lesdits droits dépendent du Domaine de notre
Couronne, soit qu'ils appartiennent à des Villes
& Communautés, à des Seigneurs ecclésiastiques
ou laïcs, & autres personnes sans exception, à
quelque titre que ce soit. Défendons à tous Rece-
veurs, Commis ou Préposés à la perception des

Édit de Louis XVI portant exemption des droits de péage corporel sur les Juifs - janvier 1784 (AD68, 2J 26/4).

Doléances de communautés chrétiennes à l'égard des Juifs

Doléance du clergé de Colmar-Sélestat : «Que les Juifs par leurs vexations, leurs rapines, la duplicité

cupide dont ils offrent journellement de si pernicious exemples, étant la principale et première cause de la misère du peuple, de la perte de tout sentiment d'énergie, de la dépravation morale dans une classe renommée autrefois par cette foi germanique si vantée, leur étonnante pullulation qui, d'après des calculs a été en croissant de 3000 qu'ils étaient au commencement de ce siècle, à près de 20 000, soit arrêtée dans son principe et qu'il ne soit plus permis de contracter mariage qu'au fils aîné de chaque famille juive.» (Article 15)

Doléances de la communauté de Héguenheim : «Qu'il se trouve à Héguenheim près de 80 familles juives qui sont à la charge de la communauté, ne lui payant en tout que 165 livres, profitant des fontaines et des chemins plus que les chrétiens et possédant 34 maisons. Qu'il est clair que cette communauté est surchargée de cette race, vis-à-vis d'autres communautés où il n'y en a pas, qu'elle espère en conséquence qu'on voudra bien les distribuer avec impartialité dans la province et faire un règlement fixe à leur égard, puisqu'il n'est que trop avéré qu'ils ont souvent causé la ruine des endroits où ils habitaient.» (Article 26)

Doléances de la communauté de Lautenbach : «L'existence dans la province d'environ 20 000 Juifs est un objet d'attention d'autant plus important pour le gouvernement qu'il est connu que cette classe de sujets multiplie la chicane et ne vit que d'usure, deux fléaux ruineux pour le peuple. Ces considérations font espérer que Mrs les députés généraux trouveront moyen de forcer cette foule d'hommes nuisibles de prendre une existence utile dans l'État en les obligeant à des travaux, à des métiers (...).» (Article 18)

Doléance de la noblesse : «Que l'existence actuelle et indéterminée des Juifs dans la province étant trop onéreuse aux sujets, il sera indispensable que les États généraux s'occupent sérieusement de rédiger un plan, qui, en leur assurant un état civil et les rendant utiles à la patrie, détruisent les abus désastreux qu'entraîne leur sort actuel.» (Article 35)

QUESTIONS

1) D'après les cahiers de doléance des autres communautés et la sculpture de la cathédrale de Strasbourg, quels reproches principaux fait-on aux Juifs ?

2) Utilise l'ordonnance et le document concernant

les contrats de mariage : dans quels domaines la monarchie a-t-elle tenté de rapprocher le statut des Juifs de celui des autres communautés alsaciennes ?

3) D'après les «doléances de la Nation Juive», que réclament les Juifs dans tous les articles ?

L'émancipation des Juifs des provinces de l'Est est votée à l'Assemblée Nationale le 27 septembre 1791. Les familles juives alsaciennes sont désormais autorisées à s'installer où bon leur semble, à pratiquer les métiers de leur choix et à circuler librement sur tout le territoire. Napoléon voulut poursuivre cette intégration à la Nation : par les décrets d'application du Concordat (17 mars 1808), il reconnut le culte israélite comme religion d'État et organisa le culte autour d'un consistoire central et de ses satellites régionaux (Strasbourg pour le Bas-Rhin et Wintzenheim pour le Haut-Rhin). Les rabbins ne furent rémunérés par l'État qu'à partir de 1830. En outre, il imposa, lors du décret «de Bayonne» (28 juillet 1808), à tous les Juifs de choisir une identité définitive. Ce décret répondait à la difficulté présentée par le fait que la moitié des Juifs ne possédaient pas alors de nom de famille, le prénom du père leur tenant lieu de patronyme. Ceux qui possédaient un nom de famille (Levy, Bloch, Weyl, Kahn ou Dreyfus...) le conservèrent pour la plupart, les autres s'inspirèrent des noms de métier (Metzger, Schneider, ...) ou de particularités physiques (Gross, Roth, ...).

Le XIX^e siècle marqua une sorte d'âge d'or pour les communautés juives, dont la population augmenta fortement. De nombreuses synagogues furent alors bâties pour remplacer des bâtiments anciens trop vétustes ou devenus exigus. De nombreuses familles se lancèrent

dans le commerce et les relations avec la population chrétienne s'améliorèrent nettement. Les Juifs s'investirent progressivement dans la vie locale, entraient dans les conseils municipaux ou la garde nationale. Ils participaient à la conscription dans une part égale à celle des autres communautés. De nombreuses entreprises textiles avaient alors à leur tête un patron juif.

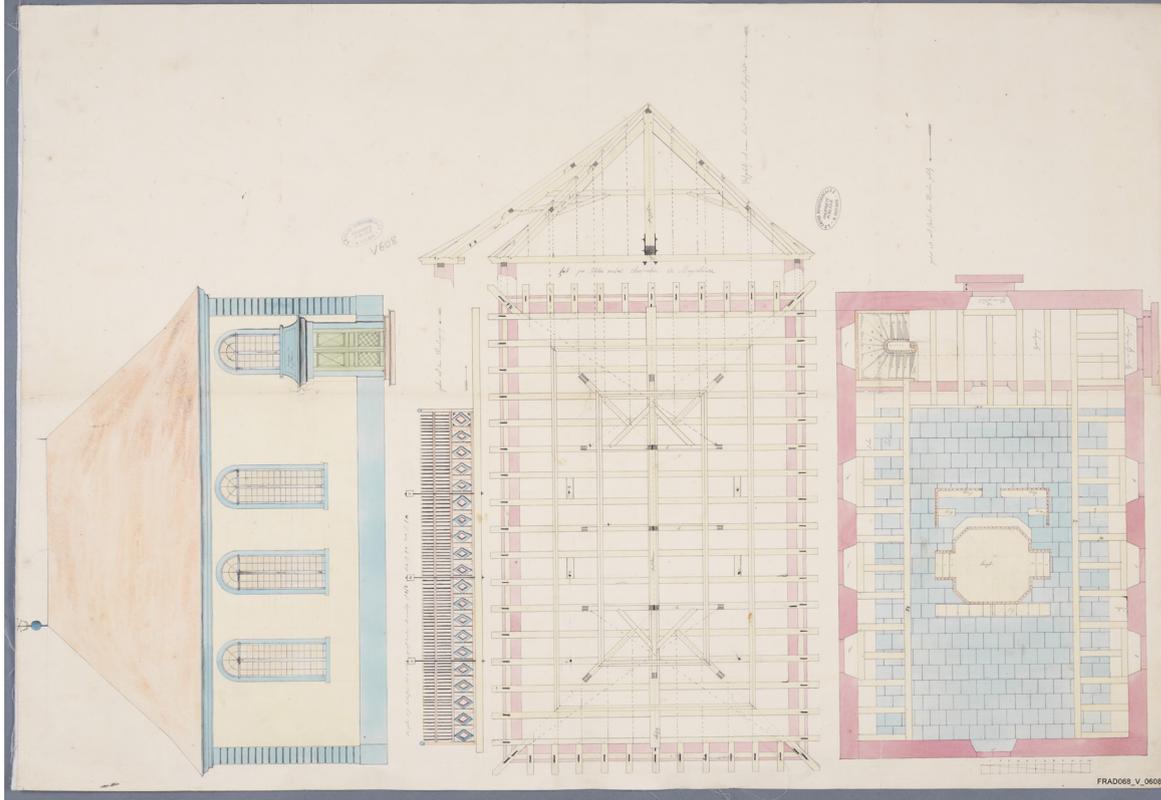
Le rattachement de l'Alsace et de la Moselle à l'Allemagne marqua le déclin des petites communautés juives rurales : les familles juives refusèrent la nationalité allemande et quittèrent l'Alsace dans des proportions supérieures à la moyenne régionale. Plusieurs chefs d'entreprise délocalisèrent leurs usines dans les départements voisins.

À l'inverse, les centres urbains se renforcèrent avec l'arrivée de réfugiés venus de l'est européen où sévissaient les pogroms. Pendant la Première Guerre mondiale, environ 4 000 Juifs alsaciens et mosellans furent enrôlés dans l'armée allemande, et majoritairement envoyés sur le front russe.

L'armistice et le retour à la France furent accueillis avec une grande liesse dans les familles déchirées par le traité de Francfort et de nombreux textes favorables à la France furent lus dans les synagogues d'Alsace.



«Napoléon le Grand rétablit le culte des Israélites le 30 mai 1806» gravure en taille-douce, s.d. (XIX^e siècle). AD68, 2J243/13



Plan de la synagogue de Réguisheim (salle de prières), 1840, (AD68, V 608)

Les Juifs du Sundgau, gravure (AD68, bibl. GF39/218)



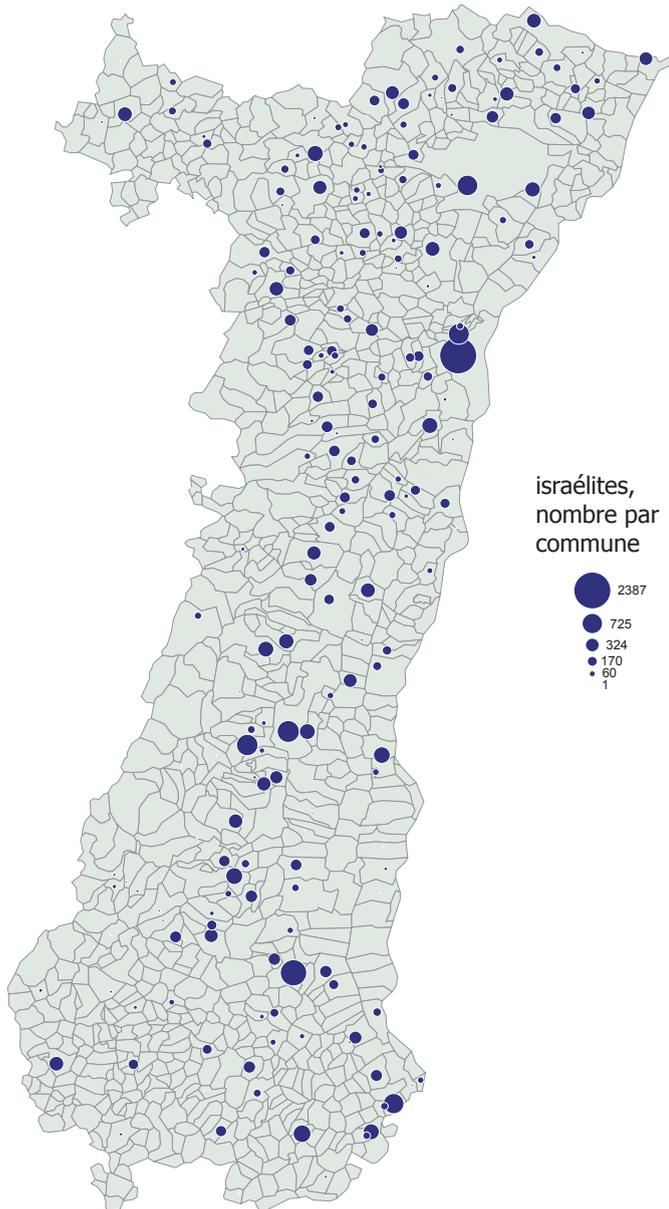
DÉNOMBREMENT DES HABITANS DE LA VILLE DE COLMAR, ^{Juifs}
(voir le 26^e N^o de l'an 1806 de la République)

NOMBRES des PROPRIÉTAIRES et des LOCATAIRES	NOMS	ÂGE	LIEU de naissance	Droits de son Sexe ou entre Mères de subsistance	FAMILLE				PARENTS Habitans avec leur Famille, Secrétaires, Garçons de Boutique ou de Métier.	DOMESTIQUES.		TOTAL	OBSERVATIONS.
					FEMMES	ÂGE	ENFANS	ÂGE		MALES	FEMELLES		
					ÂGES	ÂGES	ÂGES	ÂGES					
225	Abraham Jacob	35	Copk.	4 ans	Marie Levy	27	Isaac	6					
342	Isaac Rappaport	30	Wendelsheim	7 ans	Isaac Rappaport	42	Isaac	11	Isabelle	6			
339	Jacob David	24	Str.	3 ans	Marie David	21			Isabelle	1			
338	Isaac Rappaport	25	Str.	12 ans	Isaac Rappaport								
367	Isaac Rappaport	32	Str.	11 ans	Isaac Rappaport	32	Isaac	16					
612	Isaac Rappaport	40	Str.	2 ans	Isaac Rappaport	28	Isaac	8					
618	Isaac Rappaport	37	Str.	10 ans	Isaac Rappaport	27	Isaac	8					
680	Isaac Rappaport	42	Str.	15 ans	Isaac Rappaport	40	Isaac	15					
683	Isaac Rappaport	42	Str.	13 ans	Isaac Rappaport	42	Isaac	11					
691	Isaac Rappaport	54	Str.	3 ans	Isaac Rappaport	52	Isaac	3					
1004	Isaac Rappaport	67	Str.	10 ans	Isaac Rappaport	47	Isaac	29					
1011	Isaac Rappaport	35	Str.	11 ans	Isaac Rappaport	39	Isaac	12					
1018	Isaac Rappaport	48	Str.	40 ans	Isaac Rappaport	42	Isaac	16					
1026	Isaac Rappaport	56	Str.	12 ans	Isaac Rappaport	52	Isaac	12					
1027	Isaac Rappaport	63	Str.	18 ans	Isaac Rappaport	48	Isaac	18					

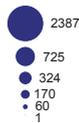
Recensement nominatif des habitants juifs à Colmar, 1806 (AD68 V 593)

Une publication israélite, Le lien d'Israël, juin 1855 (AD68, V 602)

Répartition des israélites dans la population alsacienne en 1851

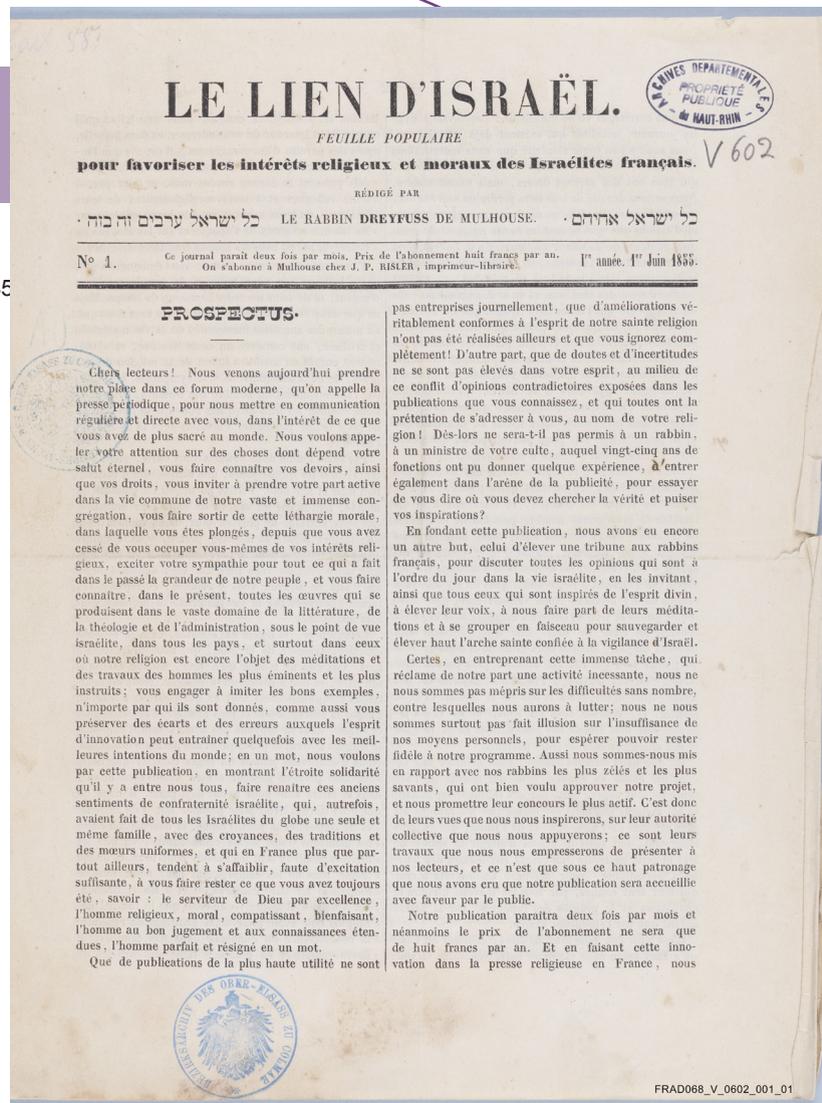


israélites,
nombre par
commune



Source : Supplément à la première édition du dictionnaire du Haut et du Bas-Rhin, J. Baquol, 1865
Réalisation : AHA, J.P. Droux, S. Hirtz, R. Trommenschlager, 2012. Fait avec Philcarto (<http://philcarto.free.fr>)

* : la proportionnalité des symboles est conservée entre les cartes «Israélites» et «Réformés»



PROSPECTUS.

Chers lecteurs! Nous venons aujourd'hui prendre notre place dans ce forum moderne, qu'on appelle la presse périodique, pour nous mettre en communication régulière et directe avec vous, dans l'intérêt de ce que vous avez de plus sacré au monde. Nous voulons appeler votre attention sur des choses dont dépend votre salut éternel, vous faire connaître vos devoirs, ainsi que vos droits, vous inviter à prendre votre part active dans la vie commune de notre vaste et immense congrégation, vous faire sortir de cette léthargie morale, dans laquelle vous êtes plongés, depuis que vous avez cessé de vous occuper vous-mêmes de vos intérêts religieux, exciter votre sympathie pour tout ce qui a fait dans le passé la grandeur de notre peuple, et vous faire connaître, dans le présent, toutes les œuvres qui se produisent dans le vaste domaine de la littérature, de la théologie et de l'administration, sous le point de vue israélite, dans tous les pays, et surtout dans ceux où notre religion est encore l'objet des méditations et des travaux des hommes les plus éminents et les plus instruits; vous engager à imiter les bons exemples, n'importe par qui ils sont donnés, comme aussi vous préserver des écarts et des erreurs auxquels l'esprit d'innovation peut entraîner quelquefois avec les meilleures intentions du monde; en un mot, nous voulons par cette publication, en montrant l'étroite solidarité qu'il y a entre nous tous, faire renaître ces anciens sentiments de confraternité israélite, qui, autrefois, avaient fait de tous les Israélites du globe une seule et même famille, avec des croyances, des traditions et des mœurs uniformes, et qui en France plus que partout ailleurs, tendent à s'affaiblir, faute d'excitation suffisante, à vous faire rester ce que vous avez toujours été, savoir: le serviteur de Dieu par excellence; l'homme religieux, moral, compatissant, bienfaisant; l'homme au bon jugement et aux connaissances étendues, l'homme parfait et résigné en un mot.

Que de publications de la plus haute utilité ne sont

pas entreprises journellement, que d'améliorations véritablement conformes à l'esprit de notre sainte religion n'ont pas été réalisées ailleurs et que vous ignorez complètement! D'autre part, que de doutes et d'incertitudes ne se sont pas élevés dans votre esprit, au milieu de ce conflit d'opinions contradictoires exposées dans les publications que vous connaissez, et qui toutes ont la prétention de s'adresser à vous, au nom de votre religion! Dès-lors ne sera-t-il pas permis à un rabbin, à un ministre de votre culte, auquel vingt-cinq ans de fonctions ont pu donner quelque expérience, à entrer également dans l'arène de la publicité, pour essayer de vous dire où vous devez chercher la vérité et puiser vos inspirations?

En fondant cette publication, nous avons eu encore un autre but, celui d'élever une tribune aux rabbins français, pour discuter toutes les opinions qui sont à l'ordre du jour dans la vie israélite, en les invitant, ainsi que tous ceux qui sont inspirés de l'esprit divin, à élever leur voix, à nous faire part de leurs méditations et à se grouper en faisceau pour sauvegarder et élever haut l'arche sainte confiée à la vigilance d'Israël.

Certes, en entreprenant cette immense tâche, qui réclame de notre part une activité incessante, nous ne nous sommes pas mépris sur les difficultés sans nombre, contre lesquelles nous aurons à lutter; nous ne nous sommes surtout pas fait illusion sur l'insuffisance de nos moyens personnels, pour espérer pouvoir rester fidèle à notre programme. Aussi nous sommes-nous mis en rapport avec nos rabbins les plus zélés et les plus savants, qui ont bien voulu approuver notre projet, et nous promettre leur concours le plus actif. C'est donc de leurs vœux que nous nous inspirerons, sur leur autorité collective que nous nous appuyerons; ce sont leurs travaux que nous nous efforcerons de présenter à nos lecteurs, et ce n'est que sous ce haut patronage que nous avons cru que notre publication sera accueillie avec faveur par le public.

Notre publication paraîtra deux fois par mois et néanmoins le prix de l'abonnement ne sera que de huit francs par an. Et en faisant cette innovation dans la presse religieuse en France, nous

Carte de la présence juive en Alsace en 1851, Nicolas Stoskopf, in Atlas historique d'Alsace, www.atlas.historique.alsace.uha.fr, Université de Haute Alsace, 2009.

QUESTIONS

1) Quels documents de cette fiche montrent que les communautés juives sont de mieux en mieux acceptées dans le Haut-Rhin? Justifie tes choix.

2) Relève les symboles religieux juifs dans la gravure «Napoléon le Grand rétablit le culte des israélites» et recherche à quoi ces symboles font référence.

3) Quelle est l'attitude des Juifs représentés sur la gravure face à Napoléon?

4) Observe attentivement le recensement des Juifs de Colmar en 1806. Quels types de métier exercent-ils? Quelles évolutions peuvent être constatées par rapport à la situation de 1789 (cahier de doléances de la nation juive, page 21)?



Première page du récit de la guerre des paysans, annales de Lück, 1525 (AD68, E 1039) Cette première page porte les armes de la famille Ribeaupierre, très impliquée dans la répression du conflit (d'argent à trois écussons de gueule)

Le bouillonnement intellectuel et religieux au début du XVI^e siècle dans l'espace rhénan, l'importance des centres intellectuels humanistes ébranlant les vieilles certitudes et des imprimeurs diffusant les idées nouvelles plus rapidement que jamais, tout cela a facilité la naissance d'une insurrection du peuple des campagnes et des villes au nom de l'Évangile : la «guerre des paysans». Au printemps 1525, en Alsace comme dans une grande partie du Saint-Empire, les paysans prirent les armes pour promouvoir un monde fraternel, sans seigneurs ni maîtres. Leur emblème était le Bundschuh, le soulier à lacet des gens du peuple. Ces «paysans» réclamaient une plus grande autonomie vis-à-vis des autorités ecclésiastiques et seigneuriales et une meilleure répartition de l'impôt. Ils se retrouvaient dans les «Douze Articles», imprimés et largement diffusés dans toute la région. La révolte éclata en Alsace à

Pâques 1525 : les révoltés pillèrent les maisons religieuses, menacèrent les châteaux et rallièrent à leur cause un grand nombre de villages.

La répression seigneuriale fut sévère : en Basse-Alsace, les troupes du duc Antoine de Lorraine infligea une défaite sans appel aux insurgés lors de la bataille de Scherwiller. La lutte paysanne se poursuivit encore quelques mois en Haute-Alsace, notamment dans le Sundgau, dont le capitaine local se nommait Heinrich Wetzel. La répression menée contre ces révoltés par le tribunal d'Ensisheim semble avoir été féroce.

Cependant, le basculement de la famille de Ribeaupierre vers la Réforme (1547) permit au protestantisme de se développer dans certaines de ses possessions en alleu : Sainte-Marie-Aux-Mines, Wihr-en-plaine, Gunsbach près de Munster. Le précepte «cujus regio, ejus religio» («tel prince, telle religion»), entériné lors de la paix d'Augsbourg en 1555 dans le Saint-Empire, permet le maintien d'une grande diversité religieuse en Haute Alsace. De ce fait, l'écho des guerres de religions dans le royaume de France est important : les villes protestantes servirent de base arrière et de refuge pour les réformés français. Strasbourg et Bâle furent notamment les deux villes de ralliement des huguenots après la Saint-Barthélemy. Par ailleurs, les possessions des Habsbourg demeuraient fermement catholiques.

La guerre de Trente Ans eut aussi des conséquences désastreuses en Haute-Alsace : les massacres et les pillages se succédèrent et la famine et la peste frappèrent la région. Ce n'est qu'en 1648, avec le traité de Münster (paix de Westphalie), que l'autorité française s'établit sur la majorité des territoires haut-rhinois (à l'exception de Mulhouse) : toutes les possessions des Habsbourg, y compris la Décapole, et Breisach. Toutefois, le traité prévoit le maintien des prérogatives religieuses de chaque territoire, et le culte protestant put se maintenir là où il était déjà présent. Les choses changèrent au cours du règne de Louis XIV qui tenta par des moyens indirects de renforcer le catholicisme dans cette nouvelle province.

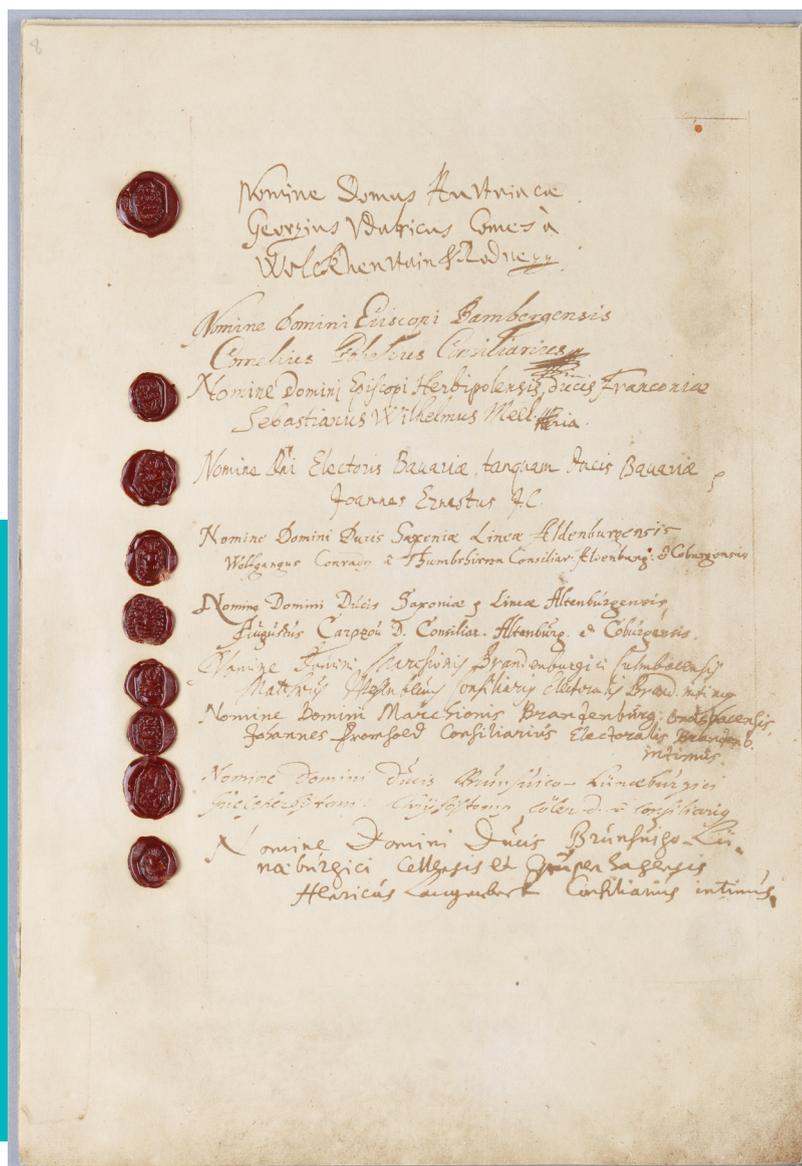
Extraits du traité de Münster (1648), conclu entre la France et le Saint Empire

«(...) LXXIV. En troisième lieu l'Empereur, tant en son nom propre, qu'en celui de toute la Sérenissime Maison d'Autriche, cède tous les droits, propriété, domaines, possessions, et juridictions, qui jusques icy ont appartenu tant à luy qu'à l'Empire, et à la Maison d'Autriche, sur la ville de Brisack, le landgraviat de la haute et basse Alsace, le Suntgau, et la prefecture provinciale des dix villes Imperiales scituées en Alsace, sçavoir Haguenau, Colmar, Schletstadt, Weissembourg, Landau, Oberenhaim, Rosheim, Munster au Val s. Gregoire, Kaisersberg, Turingheim, et tous les villages et autres droits qui dépendent de ladite préfecture ; et les transportent tous et un chacun d'iceux au Roy Tres-Chrestien, et au Royaume de France ; (...) sans préjudice néanmoins des Privilèges et immunitéz accordez autrefois à ladite ville par la Maison d'Autriche.

(...) LXXVII. Le Roy tres-Chrestien sera toutefois obligé de conserver en tous et chacun de ces pais la religion Catholique, comme elle y a esté maintenue sous les Princes d'Autriche, et d'en bannir toutes les nouveautéz qui s'y sont glissées pendant la guerre.»

(Orthographe originale)

Traité de Münster (paix de Westphalie) : protocole de paix et signatures des plénipotentiaires, 24 octobre 1648, fac-similé (AD68, 2J4)



Les douze articles, manifeste des paysans en révolte en 1525

1. Chaque commune devrait avoir le droit d'élire son pasteur et de le renvoyer s'il se comporte mal. Le pasteur devrait prêcher l'Évangile à haute voix et clairement, sans autre interprétation humaine, puisque les Écritures Saintes disent que nous ne pouvons venir à Dieu que par la vraie foi.
2. Les pasteurs devraient être payés sur la grande dîme. Tout excédent devrait être utilisé pour les pauvres du village et le paiement de l'impôt de guerre. La petite dîme doit être rejetée parce qu'elle a été forgée par les hommes, car le Seigneur Dieu a créé le bétail pour l'homme gratuitement.
3. Jusqu'à présent, l'usage a été que certains d'entre nous ont été mis en servitude, ce qui est contre toute miséricorde, vu que le Christ nous a tous rachetés en versant son sang précieux, le berger aussi bien que le plus haut placé, sans aucune exception. C'est pourquoi les Saintes Écritures énoncent que nous sommes tous libres, comme nous voulons l'être.
4. N'est-il pas contraire à la fraternité entre les hommes, n'est-il pas contraire à la Parole de Dieu que le pauvre homme n'ait pas le droit d'attraper du gibier, de la volaille et du poisson ? Car lorsque le Seigneur Dieu créa l'homme, il lui donna le pouvoir sur tous les animaux sur la terre, l'oiseau dans les airs et les poissons dans l'eau.
5. Les seigneurs se sont appropriés les ressources des forêts. Si le pauvre homme a besoin de bois, il doit l'acheter le double de son prix. Par conséquent, tout le bois qui n'a pas été acheté devrait être restitué à la communauté, afin que chacun puisse subvenir à ses besoins en bois de construction et de chauffage.
6. Il faudrait revenir à une organisation plus juste des corvées, car elles augmentent de jour en jour ; il faudrait revenir à la manière dont nos parents ont servi, uniquement selon ce que recommande la parole de Dieu. (...)
11. L'impôt de mainmorte devrait être définitivement banni, plus jamais les veuves et les orphelins ne devraient être honteusement volés, ce qui est contraire à Dieu et à l'honneur.
12. Notre décision et opinion finale est la suivante : si un ou plusieurs des articles ici présents n'étaient pas conformes à la parole de Dieu, nous voulons le retirer, si cela nous est expliqué sur la base des Écritures Saintes. Et si jamais nous devons autoriser un certain nombre d'articles maintenant, et qu'on constaterait par la suite qu'ils étaient erronés, alors ils devraient être rayés et caducs. Nous voulons ainsi nous prémunir par rapport à d'autres revendications, dans le cas où par les Écritures Saintes, elles se révéleraient opposées à Dieu, et si elles constituaient un fardeau pour le prochain.

Extrait des Douze Articles, manifeste des paysans en révolte, texte élaboré à Memmingen (Souabe) en mars 1525

QUESTIONS

1) Lis la description des armes des Ribeaupierre. D'après tes recherches, quelle partie de ces armoiries correspond aux armes des Ribeaupierre ?

2) Dans le texte des « Douze articles », surligne d'une couleur les revendications religieuses, et d'une autre les revendications sociales. Observe le résultat : que peux-tu en conclure concernant la nature de cette révolte de 1525 ?

3) Qui sont les deux principaux signataires du traité de Münster (paix de Westphalie) ?

4) Surligne dans le traité de Münster le bout de phrase qui montre que les libertés religieuses seront maintenues après 1648.

5) D'après l'article 77, quelle sera l'action du roi de France en matière religieuse ?